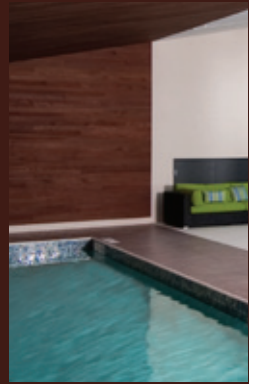




RAPPORT ANNUEL



2010-2011



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



MISSION

L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

La cornette
yh2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)
Photo : Francis Pelletier



SOMMAIRE

Les quatre arbres
Les architectes Boutros + Pratte
Photo : Stéphane Brügger



Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message du président	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	10
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	12
Mot du directeur général	14
Communications	18
Rapports des comités statutaires	20
ÉTATS FINANCIERS	25
Rapports des comités parastatutaires	32
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	38
Tableau de l'Ordre	41
Statistiques	43



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Justice,
Jean-Marc Fournier
Québec, mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2011

Campus de Longueuil de l'Université
de Sherbrooke
Marosi + Troy architectes, Jodoin Lamarre Pratte
et associés architectes, Labbé architecte
Photo : Jean Mercier

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

André Bourassa

Pour la région du Centre

Hélène Beaudry

Pour la région du Croissant-Nord

Christyne Fortin

Pour la région des Laurentides

Claude Hamelin Lalonde

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région de Montréal

Paule Boutin

Nathalie Dion

Claude Jean

Guillaume Lévesque

Josette Michaud

Normand Pratte

Pour la région de Québec

Louis Leduc

Rémi Morency

Odile Roy

Administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec

Pierre Émond

Jean-Pierre Lévesque

France Maltais

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

André Bourassa

Vice-présidents

Nathalie Dion

Bernard McNamara

Rémi Morency

Délégué des administrateurs
nommés

France Maltais

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2011

Lucie Aubin

Secrétaire au statutaire

Claude Bonnier, architecte

Enquêteur à l'exercice illégal
de la profession

Anna Brito

Secrétaire-réceptionniste
(en congé de maternité)

Nathalie Cabrera

Chargée de projets à l'admission

Pierre Collette, architecte

Syndic

René Crête, architecte

Syndic adjoint contractuel

Christine Daffe

Secrétaire de direction

Jean-Pierre Dumont, avocat

Directeur général et secrétaire

Pierre Frisko

Directeur des communications

Carole Giard, notaire

Registraire

Lynda Godin

Adjointe à l'admission

Shannel Laflamme

Adjointe administrative générale

Alain Lafleur, architecte

Responsable de l'inspection
professionnelle

Hélène Lefranc

Agente de recherche et de liaison

Jean-Pierre Manfé

Régisseur contractuel

Sandra Mbombo

Coordonnatrice à la formation continue

Martine Roux

Chargée de projets
aux communications

Patrick St-Amour, CA

Contrôleur contractuel

Nathalie Thibert

Gestionnaire administrative

Rachel Tremblay

Secrétaire-réceptionniste
(remplacement)

Hakima Zidani

Technicienne comptable

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Personne ne le niera : le travail de fond que nous menons depuis plusieurs années porte ses fruits et la visibilité de l'OAQ dans la société s'est encore accrue. Notre mot d'ordre demeure de mobiliser pour améliorer la qualité du cadre bâti. Parallèlement, il a fallu se consacrer aux incontournables dossiers réglementaires.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Le dossier de la révision de la Loi sur les architectes, entamé en 2008, s'est poursuivi au cours du dernier exercice. Nous avons donc continué de travailler en lien avec Robert Diamant, le conciliateur de l'Office des professions du Québec (OPQ), et nos homologues des autres professions de l'aménagement, également concernés par les revendications de l'Ordre des technologues. Le groupe de travail interne et la direction de l'Ordre ont finalisé, au printemps 2010, une proposition de nouveaux articles 16 et 16.1 qui a encore donné lieu à des consultations externes. Le document de travail qui appuie notre position a été remis en juin au conciliateur. Après avoir reçu ses commentaires et approfondi les discussions avec certains partenaires, nous avons apporté des modifications aux documents.

Les textes définitifs, transmis à l'automne, comportent donc une description plus précise du champ de pratique et des gestes de l'architecte, au-delà du laconique « signer et sceller des plans et devis » de la loi actuelle. Rappelons que l'Ordre propose également de rendre obligatoire la surveillance de chantier par un architecte pour les bâtiments assujettis à la loi. Il demande aussi que le secteur résidentiel soit davantage réglementé, notamment l'habitation unifamiliale

isolée de 170 m² et plus. Par ailleurs, après discussion avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), nous en sommes venus à la conclusion que le seuil à partir duquel l'intervention de l'architecte est nécessaire dans la construction d'un bâtiment agricole pourrait passer de 300 à 750 m². Enfin, en amont de la rédaction d'un règlement autorisant les technologues à poser certains actes réservés, et afin de ne pas nuire au travail interne des firmes d'architectes, un projet d'article 20.1 a été rédigé. Il précise que « rien ne peut empêcher un salarié de contribuer pour le compte de son employeur à une activité visée par le troisième alinéa de l'article 16, sous la direction immédiate d'un architecte ».

Dans ce contexte, nous sommes confiants de voir l'obligation de surveillance des travaux se concrétiser dans la Loi sur les architectes. Il est par ailleurs proposé d'inclure à la Loi sur les ingénieurs le même type d'obligation relativement à leur champ d'exercice. Dans les deux cas, des rapports du coroner appuient ces demandes et, bien que certaines associations de constructeurs s'y opposent, d'autres en perçoivent le bien-fondé.

À partir de l'analyse de nos propositions et de celles des autres ordres, l'OPQ est en train de rédiger un projet de loi omnibus qui réunit dans un seul texte les changements à cinq lois (ingénieurs, chimistes, agronomes, géologues et architectes). En février dernier, nous avons été informés par le conciliateur que la plupart de nos propositions étaient retenues, à l'exception de deux. D'une part, le projet de loi présenté au ministre excluait encore le résidentiel unifamilial de toute réglementation. D'autre part, l'article 20.1 en serait retiré. L'OPQ prétend qu'un règlement d'autorisation d'actes devrait régir l'ensemble du personnel des bureaux d'architectes. Le conseil d'administration de l'OAQ a réagi immédiatement en s'opposant à la suppres-



Le 300 Saint-Paul (Place Telus)
ABCP architecture, Claude Guy architecte
Photo : Stéphane Groleau

sion de cet article, qui rendrait la pratique de l'architecture impossible au Québec.

À la fin de l'exercice, nous attendions la version définitive du projet de loi omnibus qui pourrait être déposé par le gouvernement avant l'été et discuté en commission parlementaire à l'automne 2011.

RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

L'OPQ a mis en place un groupe de travail sur la réglementation professionnelle auquel j'ai participé au nom de l'Ordre. Il s'agit de voir comment l'actualisation de la réglementation, pour l'instant particulièrement lourde et longue, peut être accélérée. À titre d'exemple, rappelons que cela fait plusieurs années que nos membres attendent un nouveau Code de déontologie et un Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société. Une fois déposés auprès de l'OPQ, les règlements cheminent au sein du gouvernement et nous n'avons aucun contrôle sur le calendrier d'entrée en vigueur. Le conflit de travail des juristes de l'État au cours de l'exercice a ajouté encore des délais et des incertitudes, alors que nous avions déposé pour adoption ou analyse le Règlement sur les conditions de délivrance des permis et le Règlement sur les normes d'équivalence.

AIDE À LA PRATIQUE

Au cours de l'année financière, l'Ordre a fait un bond en avant appréciable par rapport à deux dossiers liés aux technologies. Le premier est celui du sceau et de la signature numériques. Nos membres attendaient depuis longtemps cette possibilité, mieux adaptée aux outils et pratiques actuels. Depuis janvier, ils peuvent adhérer à la solution Notarius qui, grâce à l'implication de l'Ordre, est pleinement sécuritaire et devrait faciliter la pratique au quotidien dans les firmes.

Par ailleurs, à quelques jours de la fin de l'exercice, l'OAQ s'est doté d'un nouveau site Web clair et attrayant. Tout un changement! Notre site précédent avait « fait son temps » sur le plan de la fonctionnalité et de la présentation visuelle. La mise en ligne de ce site a nécessité une somme de travail considérable et le résultat est à la hauteur des attentes. L'image de l'Ordre et celle de l'architecture en ressortent grandies. De plus, le service aux membres est nettement amélioré. Signalons enfin que le site offre aux architectes la possibilité de consulter sans frais le *Manuel canadien de pratique de l'architecture* grâce à une entente avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et l'appui financier du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle des architectes.

ÉVÉNEMENTS

L'année a été marquée par de nombreux événements. Le 8 mai, la remise des permis à la Caisse de dépôt et placement, à Montréal, a été l'occasion d'accueillir, pour la deuxième année consécutive, une cohorte d'importance dans la foulée de la mise en place du nouvel examen d'accès à la profession, l'Examen des architectes du Canada (ExAC). Durant l'exercice, 229 nouveaux collègues ont rejoint le registre des architectes, portant à 3186 le nombre de membres au 31 mars 2011.

Cela faisait 16 ans que l'Ordre ne s'était pas déplacé en région pour son assemblée générale. Nous avons remédié au fait pendant l'exercice et l'événement s'est avéré une réussite. Le Forum 2010 des architectes, qui s'est tenu du 10 au 12 juin à Saguenay, a attiré plus d'une centaine d'architectes. De la formation proposée à l'assemblée générale, en passant par les activités conviviales, les trois jours ont été un franc succès grâce,

Résidence André-Coindre
Jean-Marie Roy architecte
Photo : Renaud Philippe



Conservatoire de musique et d'art dramatique
de Montréal et installations de l'ÉNAP
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photos: Marc Cramer



notamment, au soutien accordé par nos membres de la région, aux participants et conférenciers, et à l'équipe de l'OAQ.

Nous avons également organisé deux colloques qui me tenaient à cœur, un sur l'aluminium et l'autre sur l'efficacité énergétique. Le premier s'est déroulé les 1^{er} et 2 décembre au Palais des congrès de Montréal en partenariat avec le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ). Deux journées bien remplies dont près d'une centaine de personnes ont profité. Le second a eu lieu le 29 mars. Le théâtre Paul-Desmarais du Centre Canadien d'Architecture était comble pour ce deuxième Rendez-vous Hydro-Québec-OAQ.

Le dernier exercice était aussi placé sous le signe de nos traditionnels Prix d'excellence en architecture, remis tous les deux ans. Signalons d'abord le nombre record de dossiers déposés pour cette 26^e édition : 131. Il montre le grand intérêt de la profession pour la recherche d'une architecture de qualité. Par ailleurs, l'intégration du critère de développement durable à l'ensemble des catégories de prix ne peut que me réjouir, tout comme, bien sûr, les nombreuses activités de promotion de l'architecture qui découlent de l'organisation de ces prix.

AFFAIRES PUBLIQUES

Plus que jamais pendant cet exercice l'Ordre a occupé la place qui est la sienne dans la sphère publique en faisant des interventions systématiques sur les dossiers qui concernent le cadre bâti. Du côté des consultations parlementaires, nous avons présenté un mémoire devant la commission d'étude du projet de loi 130, qui prévoit l'abolition ou la fusion de plusieurs organismes. Nos réflexions sur l'Agence de l'efficacité énergétique, la Corporation d'hébergement du



Québec et Recyc-Québec nous ont incités à proposer une extension du rôle de la Régie du bâtiment.

L'Ordre a aussi pris position sur une diversité d'enjeux : l'utilisation du bois en construction, la nécessité d'une enquête publique sur l'industrie de la construction, le rapport du coroner concernant l'accident de la rue Peel, l'architecture des grands projets tels le CHUM et le Colisée, la réglementation du résidentiel, etc. Toutes ces prises de position publiques ont donné lieu à des retombées médiatiques plus appréciables que jamais. De plus, nous sommes sollicités régulièrement pour participer à des panels ou donner des conférences. Quel que soit le thème, la qualité de l'environnement bâti et la protection du public restent le fil conducteur de nos interventions. C'est ce message que nous avons porté haut et fort.

RELATIONS INTERNATIONALES ET PANCANADIENNES

Les relations internationales continuent de prendre de l'ampleur. À la demande du ministère des Relations internationales du Québec et en tant que délégué du Regroupement des ordres d'architectes du Canada, j'ai été invité, en mars dernier, à présenter et à représenter le système professionnel québécois et canadien devant des représentants de la Commission européenne. Ce déplacement à Bruxelles s'est poursuivi par un séjour à Dublin, où se réunissait le Conseil des architectes d'Europe (CAE). Ces voyages s'inscrivent dans le cadre des négociations d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne qui devrait déboucher, notamment, sur un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) pour les architectes.

Et comme il est question de reconnaissance mutuelle, profitons-en pour souligner l'entrée en vigueur, presque deux ans après la signature de nos accords avec le Conseil national de l'Ordre des architectes de France, de l'ARM France-Québec. Les démarches des architectes français souhaitant pratiquer au Québec en sont grandement simplifiées et quelques-uns en ont déjà profité. Nous attendons encore la mise en œuvre d'un deuxième document qui élargira la portée de l'ARM : l'Entente sur les diplômés en architecture.

Par ailleurs, nous avons poursuivi avec les États-Unis et le Mexique les pourparlers en vue de la reconnaissance mutuelle et de la mobilité des professionnels. Fort de son expérience, l'OAQ est un acteur particulièrement actif au sein du Comité des relations internationales du Regroupement des ordres d'architectes du Canada. Ce dossier suit son cours.

COLLABORATIONS

C'est bien connu : les relations que nous entretenons avec nos partenaires me tiennent particulièrement à cœur. Au cours du dernier exercice, l'Ordre des architectes a adhéré à Mission Design. En collaboration avec ce regroupement de partenaires du design, nous avons travaillé fort afin d'obtenir pour Montréal le congrès de l'Union internationale des architectes en 2017. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à obtenir le nécessaire soutien de l'IRAC et le projet a dû être abandonné.

Nous avons continué à collaborer avec de nombreux autres partenaires liés à l'architecture. Je ne citerai que deux exemples : l'Office des personnes handicapées du Québec, avec qui nous avons élaboré un rapport sur la prise en compte de l'intégration des personnes handicapées dans les milieux

professionnels, et la Régie du bâtiment du Québec, qui a invité l'OAQ à participer au groupe de travail mis en place pour actualiser le chapitre du Code de sécurité portant sur le bâtiment.

DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE L'ORDRE

Durant cet exercice, la recherche d'une solution à long terme pour le siège social de l'Ordre s'est poursuivie. Plusieurs options ont été étudiées, notamment la possibilité d'exécuter des travaux dans les locaux actuels. Au bout du compte, nous avons entamé des démarches pour concrétiser la solution qui nous paraît la plus réaliste, une installation au 400, rue McGill, dans le Vieux-Montréal. Une décision devrait être prise au cours du prochain exercice.

REMERCIEMENTS

Finalement, je voudrais souligner la participation, à titre bénévole, de nombreux architectes aux différents comités, groupes de travail externes et internes, au comité exécutif et au conseil d'administration de l'OAQ. Sans leur générosité et leur dévouement, l'immense travail dont je rends compte ici n'aurait pu se faire. Ils sont soutenus par une équipe d'employés permanents à la fois compétents et motivés à faire avancer notre mission de protection du public. Je les remercie tous sincèrement.

André Bourassa
Président

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2010-2011.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été la Loi sur les architectes, le projet UIA Montréal 2017 et le projet de déménagement du siège social de l'Ordre. Le conseil d'administration a également été particulièrement actif sur le plan réglementaire.

En 2010-2011, dans le cadre de ses principales activités touchant trois secteurs généraux, le conseil d'administration a :

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- autorisé la réinscription d'un architecte au tableau de l'Ordre, à certaines conditions;
- radié les architectes qui ne se sont pas conformés au règlement sur la formation continue.

Réglementation

- adopté le projet de modifications à la Loi sur les architectes;
- adopté une résolution visant à réaffirmer à l'Office des professions du Québec et au ministère de la Justice qu'il est essentiel d'inclure dans le projet de Loi sur les architectes les dispositions énoncées dans l'article 20.1 du projet déposé;
- adopté le projet de Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes pour consultation des membres;
- adopté le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec;
- adopté le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des architectes du Québec;
- adopté le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des architectes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- adopté le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'architecte hors du Québec qui donnent accès au permis de l'Ordre des architectes du Québec;
- adopté les versions française et anglaise du projet de Code de déontologie des architectes, telles que transmises par l'Office des professions du Québec;

- adopté les versions française et anglaise du Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, telles que transmises par l'Office des professions du Québec.

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2010;
- convenu de tenir l'assemblée générale annuelle 2011 et le Forum des architectes 2011 à Montréal.

Discipline

- adopté la dernière version des Règles d'éthique et de fonctionnement applicables au syndicat et à ses relations avec le président, les administrateurs et les autres dirigeants de l'Ordre;
- nommé Pierre Fournier, architecte, membre du conseil de discipline.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle des architectes

- approuvé l'augmentation générale de 1 % pour l'exercice 2011, ainsi que le retrait de la charge administrative de 175 \$;
- approuvé les modifications à la police du Fonds des architectes pour l'exercice 2011;
- approuvé le projet de police pour les Sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.);
- proposé au Fonds des architectes que les sommes perçues à titre de souscription initiale au Fonds soient consacrées à des activités de formation;
- renouvelé le mandat d'administrateur du Fonds des architectes de Jean Landry, pour une période de trois ans;



Vitrines habitées (Quartier des spectacles)
Daoust Lestage architecture design urbain
Photo : Marc Cramer

- désigné Claude Hamelin Lalonde à titre d'observateur au conseil d'administration du Fonds des architectes du Québec.

Inspection professionnelle Formation continue Aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2010-2011;
- approuvé le principe de confier au comité d'inspection professionnelle les pouvoirs exercés par le conseil d'administration de l'Ordre en vertu des articles 55, 112 et 113 du Code des professions et celui d'autoriser la préparation d'un règlement;
- dispensé de la formation continue obligatoire les architectes non assujettis au Fonds des architectes et qui transmettent à l'Ordre une déclaration à cet effet;
- autorisé la conclusion du Protocole d'entente relatif à la gestion du Projet intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (projet IPOP);
- nommé Paule Boutin, architecte, membre du comité de la formation continue.

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- approuvé l'accord tripartite de reconnaissance mutuelle intervenu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique;
- approuvé la version française des critères de performance de l'étudiant (*Student Performance Criteria*), élaborée par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA);
- approuvé le principe d'un accord avec le Conseil des architectes d'Europe pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des architectes;

- adopté une motion de félicitations et de remerciement pour souligner le travail extraordinaire de Bernard McNamara en tant que président et fondateur d'Architectes de l'urgence;
- délégué Nathalie Dion au conseil d'administration d'Architectes de l'urgence Canada;
- appuyé la réalisation du projet de Vivre en ville intitulé « Stratégies Collectivités viables »;
- approuvé le document sur les modalités de coopération entre les ordres d'architectes du Canada;
- acheminé une lettre d'intention concernant le projet de déménager le siège social dans le quadrilatère Saint-Laurent;
- acheminé une lettre à l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)/ Architecture Canada demandant de présenter la candidature de Montréal pour la tenue du congrès de l'Union internationale des architectes (UIA) en 2017, sous réserve d'obtenir de Tourisme Montréal un engagement financier à garantir tout déficit de l'événement;
- renouvelé le mandat de Normand Pratte comme délégué substitut et nommé Josette Michaud deuxième déléguée substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- nommé Claude Hamelin Lalonde, Josette Michaud et Rémi Morency membres du comité de sélection de la médaille du Mérite 2011;
- nommé Claude Hamelin Lalonde, Rémi Morency et Odile Roy membres du comité de sélection du prix Thomas-Baillairgé 2011;
- adopté une motion de félicitations au service des communications de l'Ordre pour la qualité du mémoire préparé pour la consultation publique sur le projet de loi 130 et intitulé « Profiter du changement pour améliorer les services publics »;

- nommé Louis Leduc, architecte, participant aux travaux du groupe de travail sur la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans les urgences du Québec.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- adopté les états financiers au 31 mars 2010;
- adopté le budget 2010-2011;
- adopté le budget 2011-2012;
- fixé à 770 \$ la cotisation annuelle 2011-2012 et approuvé des catégories d'exemption;
- fixé à 790 \$ la cotisation annuelle 2012-2013 et approuvé des catégories d'exemption;
- confié au Groupe Conseil SD le mandat de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs assureurs concernant le Régime d'assurance collective des architectes;
- recommandé à l'assemblée générale de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification 2010-2011 de l'Ordre;
- proposé de payer la portion attribuable à l'Ordre du déficit de 2008 de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) à même les revenus de l'Ordre et approuvé pour l'avenir une contribution annuelle de 32 \$ par membre et stagiaire;
- approuvé que l'Ordre recommande la méthode de l'infrastructure à clés publiques (ICP) de Notarius pour la signature numérique et confié au comité exécutif le mandat de donner suite à cette résolution;
- approuvé l'attribution de jetons de présence aux délégués de l'Ordre, aux mêmes conditions que celles applicables à la participation aux réunions de l'Ordre, sauf dans les cas où l'organisme externe rétribue lui-même les délégués;
- approuvé l'adhésion de l'Ordre à Mission Design pour l'exercice 2010-2011.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2010-2011.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- La signature numérique
- La refonte du site Web de l'Ordre
- Le projet de déménagement du siège social de l'Ordre
- L'actualisation des descriptions de postes et des échelles salariales du personnel et la conformité de l'Ordre à la Loi sur l'équité salariale

Au cours de l'exercice 2010-2011 le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

AFFAIRES STATUTAIRES

Réglementation

- recommandé au conseil d'administration d'adopter des projets de règlements, notamment le projet révisé de Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société;
- recommandé au conseil d'administration de modifier des règlements, tels que le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter des modifications à la Loi sur les architectes;
- convenu des modalités administratives relatives à l'élection à la présidence de 2011.

Admission

- approuvé la grille de tarification 2011-2012 du service de l'admission;
- convenu d'admettre un architecte en application de l'article 11 c) de la Loi sur les architectes.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Inspection professionnelle Formation continue

- nommé Pierre d'Anjou, architecte, et Jean-Pierre Longpré, architecte, inspecteurs contractuels de l'Ordre;
- nommé Lucie Lanthier, architecte, membre du comité d'inspection professionnelle;
- nommé Émilie Martineau, architecte, à la présidence du comité de la formation continue de l'Ordre.

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- nommé Jean-Yves Richard, architecte, représentant de l'Ordre au comité consultatif provincial mis sur pied par la Régie du bâtiment du Québec pour le domaine des ascenseurs et autres appareils élévateurs;
- approuvé la collaboration de l'Ordre au projet d'un prix bisannuel en architecture de bibliothèques et de centres d'archives du Québec;
- appuyé le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), animé par Dominique Poirat, architecte;
- autorisé une contribution financière de 500 \$ pour l'édition d'Écologez 2011, un concours organisé par l'École de technologie supérieure;
- autorisé la signature d'un protocole d'entente entre l'Ordre et Hydro-Québec;
- approuvé le contrat avec Volume 2 pour les relations de presses des Prix d'excellence en architecture 2011;
- approuvé le contrat avec les Productions Cime pour la captation vidéo des événements relatifs aux Prix d'excellence 2011;
- approuvé le contrat de service avec la firme CPS Communications pour la représentation publicitaire et la recherche de commandites;
- entériné la nomination de Frédéric Dubé, architecte, à la présidence du comité des concours de l'Ordre.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé au conseil d'administration que les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton soient retenus pour la vérification 2010-2011 des états financiers de l'Ordre;
- approuvé le transfert du programme d'assurance collective des membres de l'OAQ à l'assureur Industrielle Alliance;
- approuvé que l'infrastructure à clés publiques (ICP) de Notarius soit la méthode recommandée par l'Ordre pour la signature numérique et approuvé l'offre de services de Notarius;
- autorisé la création de trois nouveaux postes permanents, à plein temps, soit ceux de gestionnaire administratif, de chargé de projets aux communications et d'adjoint administratif général;
- autorisé la création d'un poste permanent de syndic adjoint, à temps partiel;
- adopté un nouvel organigramme et des descriptions de postes actualisées;
- adopté des échelles salariales actualisées;
- autorisé la création du poste de responsable de l'inspection professionnelle et nommé Alain Lafleur, architecte, à ce poste;
- renouvelé le programme d'assurance collective du personnel de l'OAQ;
- autorisé le mandat confié à la firme Infoglobe concernant la refonte du site Web de l'Ordre;
- convenu de retenir les services de Maggy Apollon, architecte, à titre de consultante pour la mise en œuvre de travaux d'entretien et de maintien d'actifs au siège social de l'Ordre;
- désigné Georges Coulombe coordonnateur dans le dossier du déménagement du siège de l'OAQ.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2010-2011 a été fertile en réalisations. Les efforts entamés en 2008 pour mieux gérer nos ressources humaines et actualiser nos façons de faire portent leurs fruits. Voici les faits saillants d'une autre année financière qui s'est déroulée sous le signe de la croissance.

LE NOUVEAU SITE WEB

Le travail intense du personnel de l'Ordre et de ses consultants a permis de réaliser le nouveau site Web de l'OAQ, qui a été mis en ligne le 29 mars 2011. Ce nouveau site, qui fait déjà la fierté de l'Ordre, deviendra rapidement une référence dans le monde de l'architecture et des ordres professionnels québécois. Le public et les membres apprécieront la facilité de navigation et les services offerts par cette plateforme conviviale.

Notons que ce projet de grande qualité a été réalisée dans les coûts et (presque) dans les délais, sans pour autant négliger le roulement des activités internes.

De plus, l'acquisition d'un outil de gestion de contenu souple et polyvalent permet enfin au personnel d'enrichir le site au gré des besoins, sans avoir recours à des consultants externes. Je tiens à féliciter notre directeur des communications et toute l'équipe de réalisation pour cette belle réussite.

AIDE À LA PRATIQUE

En ce qui concerne l'aide à la pratique, deux réalisations ressortent, soit la mise en ligne du *Manuel canadien de pratique de l'architecture* (MCPA), offert sans frais à tous les architectes et stagiaires du Québec, et la conclusion du projet de signature numérique avec Notarius.

La mise en ligne du MCPA découle d'une entente intervenue avec l'Institut royal d'architecture du Canada, et a bénéficié de la collaboration financière du Fonds des architectes. Pour l'OAQ, il était fondamental que tous les membres aient accès à cette ressource indispensable dans un format pratique.

Le projet de signature numérique a aussi connu son aboutissement au cours de l'exercice 2010-2011. Grâce à l'entente conclue avec Notarius, un service de signature numérique sécurisée est désormais offert aux architectes à des taux fort compétitifs.

AFFAIRES PUBLIQUES

La présence de l'Ordre dans les médias et dans les débats publics est de plus en plus marquée. Le rapport du président et celui de notre directeur des communications décrivent plus en détail l'objet et le contenu de ces interventions. Pour ma part, je souligne le travail de l'équipe de l'OAQ, qui doit à la fois faire preuve de créativité, de rigueur et de grande souplesse pour nous permettre de réaliser nos objectifs.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Le dossier de la Loi sur les architectes demeure d'actualité. L'OAQ a collaboré activement avec l'Office des professions du Québec au projet d'actualisation de la loi.

Bien que l'Ordre se réjouisse de la volonté du gouvernement d'intégrer dans la nouvelle loi une meilleure définition de la pratique de l'architecture et une obligation de surveillance des travaux, comme cela existe ailleurs au Canada, il est perplexe quant à l'assujettissement du personnel des bureaux d'architectes ou des organismes employeurs à un règlement d'autorisation d'actes.

Cet assujettissement impliquerait pour l'OAQ de disséquer l'ensemble du processus de réalisation d'un projet d'architecture, d'identifier chacun des collaborateurs qui y participent et de déterminer les actes qu'on les autoriserait à poser en exclusivité (donc, à l'exclusion des autres employés ou collaborateurs). Pour avoir tenté l'expérience au début des années 2000, l'Ordre voit difficilement comment on peut arriver à adopter et mettre en œuvre un tel règlement.

En fin d'exercice, le conseil d'administration a donc adopté une résolution et signifié à

l'Office des professions qu'il n'appuierait pas un projet de loi qui n'inclurait pas un article autorisant les employés d'un bureau ou d'un organisme à poser tous les actes permis à l'architecte, à la condition que ceux-ci soient posés sous la direction de ce dernier.

RÉGLEMENTATION

Au cours de l'exercice, l'Ordre a maintenu les liens avec l'Office des professions et l'Autorité des marchés financiers pour faire progresser le Règlement sur l'exercice en société. Comme une grande partie des problèmes encore en suspens dans ce dossier portent sur l'assurance responsabilité professionnelle, le Fonds des architectes a également collaboré à la démarche. En fin d'exercice, le dossier n'était toujours pas réglé.

En ce qui concerne le nouveau Code de déontologie, les discussions intervenues avec l'Office des professions nous permettent de croire à l'aboutissement de ce dossier au cours de la prochaine année.

Enfin, il faut noter l'adoption par le conseil d'administration de deux projets de règlement en matière d'admission à la profession et d'un projet de règlement sur l'inspection professionnelle pour consultation des membres. Ces dossiers connaîtront eux aussi leur dénouement au cours de l'année 2011.

L'EXAC 2010

Nous avons évoqué plus haut la croissance. Nous en avons vu les signes encore une fois lors de la troisième édition de l'Examen des architectes du Canada (ExAC), tenue en novembre 2010. L'examen a de nouveau connu une participation impressionnante: 254 stagiaires désireux d'accéder enfin au titre d'architecte se sont présentés.

En trois ans, le nombre de membres de l'OAQ est passé de 2767 à 3186, ce qui se traduit par une augmentation de 15 %. Cette croissance devrait se poursuivre au cours des prochaines années étant donné que le nombre de stagiaires inscrits au registre demeure stable.

D'un point de vue pratique, cette croissance se traduit par l'obligation pour l'OAQ de consacrer des ressources supplémentaires à l'accompagnement des nouveaux membres dans leur pratique.

FORMATION CONTINUE

Les résultats des exercices précédents ont démontré que, malgré sa qualité, le programme de formation continue de l'OAQ était déficitaire. En début d'exercice, l'Ordre a donc pris la décision d'actualiser le prix des cours afin de couvrir ses frais. Mission accomplie.

Par ailleurs, afin d'élargir l'offre de formation dirigée s'adressant aux architectes, des ententes ont été conclues avec des organismes de formation continue tels que Contech et le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ). L'OAQ poursuivra ses efforts en ce sens.

RESSOURCES HUMAINES

Grâce à l'aide financière d'Emploi Québec, l'OAQ a pu compléter, avec la collaboration de consultants, la refonte de son programme, l'actualisation des descriptions de postes du personnel et la préparation des documents nécessaires à l'évaluation des employés. Dans le cadre de cette démarche, il est important de mentionner que l'OAQ a aussi rempli ses obligations en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

Parmi les changements apportés au cours de l'exercice, il faut noter le retour à plein temps d'un responsable de l'inspection professionnelle et l'embauche d'une gestionnaire administrative.

DOSSIERS CANADIENS ET INTERNATIONAUX

L'OAQ est depuis plusieurs années un chef de file dans les dossiers traités au Canada et sur la scène internationale. Cette implication passe d'abord par le président et le directeur général ainsi que par les architectes qui sont

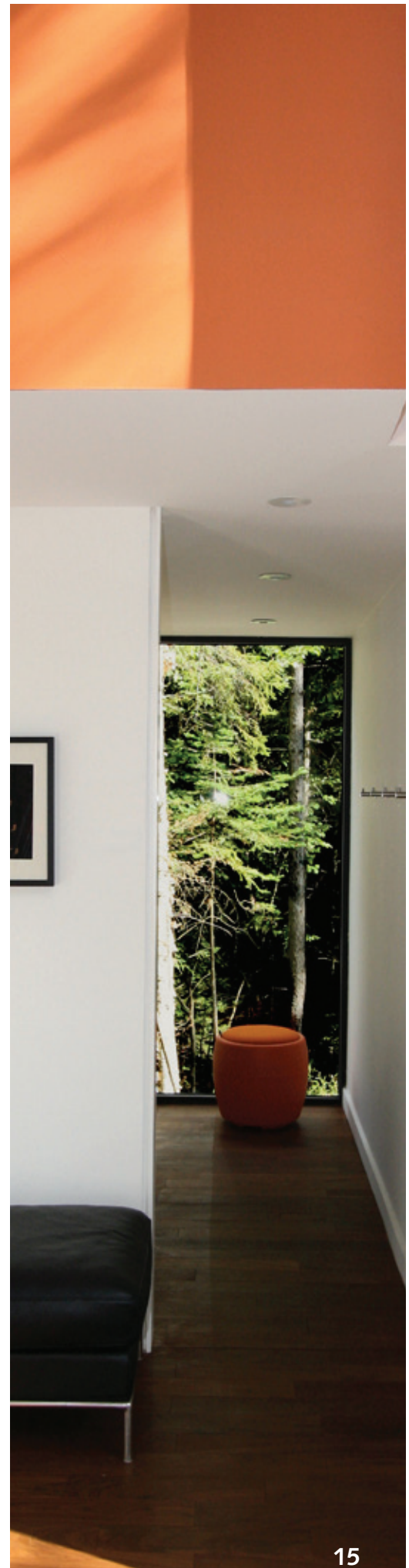
délégués par le conseil d'administration aux comités et groupes de travail canadiens.

Parmi les dossiers qui ont progressé au cours de l'exercice, notons le projet de reconnaissance des architectes formés à l'étranger (soit le Broadly Experienced Foreign Architect Program – BEFA). À ce sujet, les ordres d'architectes du Canada ont obtenu une aide financière substantielle du gouvernement fédéral pour mettre en place un système pancanadien d'évaluation des qualifications professionnelles. Ce système sera administré par le Conseil canadien de certification en architecture. Il implique plusieurs volets, dont l'établissement du profil de compétences nécessaires pour exercer l'architecture au Canada, la conception des outils informatiques pour la mise en œuvre du programme, etc. Les travaux relatifs à ce dossier complexe, qui requiert la participation et l'adhésion de tous les ordres canadiens, se poursuivront au cours du prochain exercice.

L'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) France-Québec, signé en 2009, est enfin en vigueur au Québec. Le règlement de mise en œuvre a été approuvé au cours du dernier exercice par toutes les instances gouvernementales. Du côté français, l'attente se prolonge. Des suivis ont été effectués en cours d'exercice auprès de nos collègues français du Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA).

Sur le plan international, l'OAQ a poursuivi ses discussions avec les représentants du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) en vue de l'actualisation de l'ARM entre le Canada et les États-Unis. Ces démarches se continueront au cours du prochain exercice.

En fin d'exercice, le président de l'Ordre a été invité par le ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec à donner, devant les représentants de la Commission européenne, un aperçu du système professionnel québécois et à présenter une allocution à l'occasion de l'assemblée



générale du Conseil des architectes d'Europe. Encore une fois, nous avons été à même de constater le décalage qui existe entre l'Europe et le Québec en ce qui a trait à la volonté de nos décideurs de mettre en œuvre des politiques d'architecture et d'aménagement du territoire respectueuses du bien public.

L'ORDRE EN RÉGION

Au cours de l'exercice, l'OAQ a organisé son assemblée générale annuelle à Saguenay, ce qui était une première. L'événement a été couronné de succès, grâce aux efforts soutenus du personnel de l'Ordre et des membres de la région.

Au mois de mars, nous avons tenu à Rouyn-Noranda une réunion d'information au cours de laquelle une dizaine d'architectes ont pu échanger avec les représentants de l'Ordre. Les participants ont exprimé leur appréciation.

ASSURANCE COLLECTIVE

L'Ordre a lancé un appel d'offres auprès de plusieurs assureurs afin de garantir que les services et les taux offerts par le régime de l'OAQ soient les meilleurs sur le marché.

À la suite de l'appel, le conseil d'administration a décidé de retenir les services de l'Industrielle Alliance en remplacement de la Sun Life. Nous sommes confiants que ce changement donnera lieu à une amélioration du service et des taux offerts aux membres.

PROJET UIA MONTRÉAL 2017

Pendant plusieurs mois en 2010, de nombreuses personnes ont travaillé à préparer et diffuser la candidature de Montréal pour l'organisation du congrès de l'Union internationale des architectes (UIA) en 2017.

Ce projet, mené par nos collègues de l'organisme Mission Design, a monopolisé des ressources et demandé du temps à des architectes, de membres du conseil et des employés de l'Ordre.

Après plusieurs mois de travail, toutefois, le projet n'a malheureusement pas rallié l'adhésion de l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'OAQ, ni de ceux du conseil d'Architecture Canada, nécessaire au dépôt de cette candidature canadienne à l'UIA.

RELOGEMENT

Le projet de reloger l'OAQ dans des locaux fonctionnels, durables et harmonieux continue de faire son chemin, malgré des hauts et des bas.

Vers la fin de l'exercice, l'Ordre a convenu de se faire accompagner par Gestion Georges Coulombe, une entreprise bien connue pour son expertise et ses projets dans le Vieux-Montréal. Nous espérons que ce partenariat permettra de faire avancer ce dossier.

LES FINANCES

En terminant, il est important de mentionner que les divers projets entrepris ou réalisés au cours de l'exercice n'ont pas affecté la santé financière de l'OAQ, bien au contraire. En fait, l'exercice qui s'achève a permis de réaliser un surplus appréciable. Nous entrevoyons donc l'année financière qui vient avec optimisme.

Je tiens à remercier le personnel de l'OAQ pour le dévouement dont il fait preuve, ainsi que le président et le conseil d'administration pour leur confiance renouvelée.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire



Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau
Anne Carrier architecte et Poulin architectes
Photos : Benoît Lafrance



OUTILS DE COMMUNICATION

Cette année en aura été une de continuité au service des communications : nous avons continué à tout changer ! L'élément le plus significatif a été sans conteste la refonte du site Web, mis en ligne à la toute fin de l'exercice financier, refonte que l'on peut qualifier de spectaculaire tant elle contraste avec le site précédent. Outre le rafraîchissement graphique, ce sont surtout les multiples possibilités de développement du nouveau site qui constituent un avancement majeur. Réalisé avec l'outil de gestion de contenu en code libre TYPO3, particulièrement puissant et polyvalent, le site pourra s'adapter aux besoins en constante évolution de l'Ordre.

Le site a aussi donné lieu à la mise en ligne du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*, ce qui permet aux membres et stagiaires d'y accéder en tout temps, et ce, gratuitement grâce à la collaboration du Fonds des architectes, qui a assumé la moitié des coûts. Puisque le site contient aussi une version mobile, les architectes peuvent le consulter en direct d'un chantier au moyen de téléphones dits intelligents ou autres tablettes.

L'inscription en ligne à la formation continue est désormais possible, et la section réservée aux membres est appelée à se développer considérablement au fil des ans. Ce déploiement pourra être entamé dès que nous aurons relevé le défi de renouveler la base de données de l'Ordre, ce que nous prévoyons faire au début de l'exercice 2012-2013. Pour le futur comme pour le présent, nous avons conçu le site afin d'améliorer les services de l'Ordre et favoriser une meilleure communication avec nos différents publics : membres et stagiaires, évidemment, mais aussi étudiants en architecture, partenaires de tous horizons ainsi que le grand public, ultime bénéficiaire de notre travail collectif.

La réalisation d'un site Web exige une bonne préparation, qui commence par une analyse des besoins et l'établissement d'objectifs précis. Après avoir franchi cette étape, nous avons embauché un spécialiste en site Web pour nous aider à explorer les différentes avenues technologiques et

nous accompagner dans la préparation des documents d'appel de propositions. Nous avons pu ensuite choisir la firme dont l'offre répondait le plus adéquatement à nos besoins : il n'est pas inutile de préciser que la firme sélectionnée, Infoglobe, n'était ni le plus bas soumissionnaire, ni le plus haut. Elle était plutôt celle qui présentait l'offre la plus susceptible de répondre à nos besoins et la livraison du site prouve que nous avons fait le bon choix. Le lancement du site exigeait aussi une somme de travail colossale de la part de la permanence, et il importe ici de souligner la contribution de Carole Giard et de Martine Roux.

Le site Web nous a aussi permis de faire évoluer le média dysfonctionnel qu'était devenu *Élévation*. Grâce aux nouveaux outils dont nous disposons, il est maintenant possible de diversifier nos envois tout en respectant les hautes normes de qualité dignes d'un ordre professionnel. Cette évolution se poursuivra graduellement au cours de l'exercice 2011-2012.

Le nouveau *Esquisses* a vu le jour au tout début de l'exercice, et nous ne pouvons que nous réjouir des quatre numéros publiés. En effet, tant du point de vue du graphisme que du contenu, le magazine a poursuivi son développement. Les annonceurs semblent en avoir pris bonne note puisque les revenus publicitaires n'ont cessé d'augmenter malgré l'absence de sollicitation, faute de ressources à l'interne. Le prochain exercice devrait donner lieu à une augmentation sensible puisqu'une firme spécialisée a été embauchée pour nous aider à atteindre le plein potentiel publicitaire, ce qui nous permettra d'améliorer encore davantage le contenu et de confirmer *Esquisses* dans son rôle d'outil d'aide à la pratique, un élément essentiel au développement professionnel de nos membres.

AFFAIRES PUBLIQUES

Depuis qu'il est intervenu dans le dossier des PPP, l'Ordre est de plus en plus présent sur la scène publique et l'exercice qui s'achève confirme cette popularité grandissante. Le président de l'Ordre est plus que jamais sollicité par les médias et, pour l'aider à bien remplir son rôle de porte-parole, le service

des communications veille à lui fournir une documentation adéquate en effectuant les recherches appropriées.

Le service a régulièrement rédigé des communiqués de presse pour exprimer publiquement la position de l'Ordre, par exemple en réclamant, encore et toujours, une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction, ou en s'interrogeant sur l'architecture des grands projets québécois.

Il a bien sûr collaboré à la rédaction du document de travail sur la nouvelle loi sur les architectes et préparé un mémoire sur le projet de loi 130 (visant entre autres à abolir Recyc-Québec), que le président a ensuite présenté devant la commission d'étude à l'Assemblée nationale.

Le président est aussi appelé à prononcer de nombreux discours et le service des communications lui fournit le soutien nécessaire à cet égard, que ce soit pour des lancements de livres (*Architectures du spectacle*, *Architecture et habitat collectif au Québec*), colloques, galas, remise des permis, Forum des architectes ou autres événements publics tels que :

- Écosphère-Foire de l'environnement et de l'habitation saine, à Brome
- Intégration de l'architecture contemporaine en milieu urbain ancien (participation au panel dans le cadre des 50 ans de l'École d'architecture de l'Université Laval)
- Salon national de l'habitation, devant un public d'agents immobiliers
- Conférence Contech : « LEED a-t-il toujours la cote ? »
- Conférence Union des municipalités du Québec sur la construction en bois

Enfin, le service accompagne le président dans ses rencontres avec divers partenaires et interlocuteurs, par exemple :

- Suivi avec le député Denis Trottier pour le projet de loi sur le bois en construction
- Rencontre avec le député Sylvain Simard sur le projet de loi 130, les concours et les PPP



Maison-atelier du Moine urbain
Gabriel Rousseau architecte
Photo : Marcel Mueller

- Rencontre avec le président de la Régie du bâtiment du Québec dans le cadre de la réflexion sur la Loi sur les architectes et l'extension des prérogatives de la Régie (en lien avec l'étude du projet de loi 130)
- Rencontre avec Robert Diamant dans le cadre de la révision de la Loi sur les architectes
- Rencontre avec les responsables de l'Office des personnes handicapées pour le suivi et la mise en place d'une collaboration
- Rencontre avec le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur l'architecture et la gestion des infrastructures

Enfin, l'Ordre a été appelé à produire des textes sur des sujets variés, notamment pour la revue universitaire *Arguments*, qui publiait un numéro sur le thème « Le Québec a-t-il mal à son architecture? ».

ÉVÉNEMENTS

Les événements de l'Ordre ont eu, encore cette année, un beau succès. Le Forum des architectes, tenu à Saguenay, a accueilli près de 110 architectes, soit environ deux fois le nombre de membres dans la région. À l'échelle de Montréal, un tel succès se traduirait par la présence de 3000 personnes. De quoi rêver...

La deuxième édition de la remise des permis depuis la mise en place du nouvel examen a donné l'occasion d'accueillir, encore une fois, près de 200 nouveaux architectes devant un auditoire de près de 800 personnes à la Caisse de dépôt.

En plus de réaliser un dossier spécial dans *Esquisses* pour préparer le terrain, le service des communications a collaboré avec le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ) à la mise sur pied du colloque sur l'aluminium, un événement qui a reçu un très bel accueil des participants.

Quant au cocktail des collaborateurs, tenu à l'Écomusée du fier monde, il nous a permis de souligner avec panache le travail fidèle de nos collaborateurs et bénévoles.

COMITÉS

Le service poursuit son accompagnement du comité des concours, notamment en faisant le suivi des concours en ce qui concerne la nomination des analystes et le lien avec les conseillers professionnels, ainsi qu'en matière de diffusion de l'information. Il a également collaboré étroitement avec le comité des techniques et bâtiments durables, notamment à l'organisation et à la diffusion des conférences Mardis verts.

PARTENAIRES

Toujours soucieux d'entretenir des liens harmonieux avec les organismes externes, le service des communications a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires habituels et développé de nouveaux liens avec divers organismes, dont le bureau du design de Montréal, Écohabitation, la Société Logique et Voir vert. Une tentative de partenariat avec les productions Interface design (qui organisent le SIDIM) n'a malheureusement pas abouti. Les festivités du 50^e anniversaire de l'École d'architecture de l'Université Laval ont aussi donné lieu à une belle collaboration.

INFORMATIQUE

Toujours responsable de l'informatique, le directeur des communications a procédé à une évaluation des systèmes d'impression et a confié à l'entreprise Copycom, qui gérât déjà les photocopieurs, la gestion de l'ensemble des imprimantes, de façon à permettre un meilleur contrôle des coûts d'impression. Quant à l'ensemble du parc informatique et du réseau, il n'y a rien à signaler pour l'exercice qui s'achève, si ce n'est qu'une année sans pépins majeurs en informatique à l'Ordre, ça ne s'était jamais vu!

Pierre Frisko
Directeur des communications

RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES

Boutique Michel Brisson
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Gilles Saucier



COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Normand Desgagnés

Juan Vargas

SECRÉTAIRE

Carole Giard, registraire

Le comité d'admission est particulièrement actif depuis la mise en place de l'Examen des architectes du Canada (ExAC). La troisième édition de l'ExAC a incité de nombreux stagiaires à compléter leur cheminement d'accès à la profession. De plus, en fin d'exercice, le comité a étudié les premières candidatures issues de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec.

Le comité a étudié 1416 dossiers au cours de ses sept réunions, soit une moyenne de 202 dossiers par réunion :

- Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau: 206
- Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale: 16
- Demandes d'admission au stage: 176
- Rapports de stage: 991
- Rapports de stage d'adaptation pour les architectes de France: 4
- Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger: 5
- Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre: 7

BUREAU DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le bureau du syndic a reçu plus de 200 appels téléphoniques provenant d'architectes et du public. Ces demandes de renseignements concernaient notamment :

- la teneur et l'interprétation des codes et des règlements régissant l'exercice de la profession;
- la qualité des services fournis par un architecte;
- les honoraires des architectes et les services de conciliation et d'arbitrage des comptes.

TABLEAU 1 ■ INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CODE OU RÈGLEMENT	ARTICLE	INFRACTION	NOMBRE DE DOSSIERS
Code des professions	112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection	2
Code des professions	187.11	Exercer la profession par l'entremise d'une société d'actions	1
Code de déontologie	3.02.08	Ne pas faire preuve d'objectivité en donnant un avis relativement à un document contractuel liant son client à un entrepreneur	1
Code de déontologie	3.03.05	Cesser d'exercer sans donner un préavis de délaissement et sans s'assurer que cette cessation de service n'est pas préjudiciable à son client	1
Code de déontologie	3.05.03	Ne pas sauvegarder son indépendance professionnelle et se placer en conflit d'intérêts en faisant en sorte que ses propres intérêts priment ceux de son client.....	2
Code de déontologie	3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre.....	141
Code de déontologie	3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client	259
Code de déontologie	3.08.01	Ne pas fournir à son client les explications nécessaires à son compte d'honoraires.....	1
Code de déontologie	4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans qui n'ont pas été préparés dans le bureau de l'architecte, soit par l'architecte même ou sous sa direction et sa surveillance immédiates	124
Code de déontologie	4.02.01h)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de la profession.....	261
Code de déontologie	4.03.02	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic	4
Code de déontologie	4.03.03	Abuser de la bonne foi d'un confrère et se rendre coupable d'abus de confiance envers lui	1
Code de déontologie	4.03.05	Ne pas aviser un confrère de son intention de poursuivre un projet commencé par lui.....	1
Code de déontologie	5.01.03	Présenter dans sa publicité ou autrement un projet auquel on a participé sans mentionner, le cas échéant, les autres architectes qui y ont participé et sans préciser son rôle et sa participation	80
Code de déontologie	5.03.02	Utiliser un nom de société pour son bureau alors qu'on exerce seul.....	3
Code de déontologie	5.03.03	Ne pas retirer du nom du bureau le nom d'un associé qui a quitté la société et qui en a fait la demande.....	1

L'exercice 2010-2011 s'est amorcé avec 92 dossiers actifs auxquels se sont ajoutés 64 nouveaux dossiers. Pendant l'exercice, 83 dossiers ont été fermés.

En utilisant le pouvoir de conciliation que lui confère le Code des professions, le bureau du syndic a traité et fermé 29 des 64 dossiers ouverts en 2010-2011, à la satisfaction des demandeurs d'enquête et des membres. Parmi les 54 autres dossiers traités pendant l'exercice, plus de la moitié comprenaient des infractions réglées en conciliation.

L'exercice se termine donc avec un total de 73 dossiers actifs répartis ainsi :

TABLEAU 2 ■ RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
avant 2006			0
2006	1	1	0
2007	7	6	1
2008	12	7	5
2009	20	18	2
2010	33	30	3*
Total	73	62	11

* Deux dossiers 2010-2011 ont fait l'objet d'une plainte devant le conseil de discipline et une décision a été rendue par ce dernier dans chaque cas.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Dix nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline s'ajoutent aux 13 dossiers de plainte déjà actifs en début d'exercice. De ces 23 dossiers disciplinaires, 12 ont été fermés, ce qui laisse 11 dossiers actifs à la fin de l'exercice, dont cinq en attente d'une décision du conseil de discipline.

Pierre Collette
Syndic



La cornette
yh2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)
Photos : Francis Pelletier

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

PRÉSIDENT

M^e Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

Gilles Côté
Jacques Delorme
Benoît DeMontigny
Pierre Fournier
Jean Lalanne
Jean-Charles Martineau
Réjean Martineau
Jacques Parenteau
Michel Roy
Jean-Claude Zérounian

GREFFIERS À L'AUDIENCE

Lucie Aubin
Hélène Briand
M^e Pascal Côté
M^e Maria Gagliardi
M^e Caroline Leblanc
M^e Geneviève Sauser

N ^o DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-09-0099	09-12-02	CD 4.03.02 CP 114	10-03-30	10-08-16	Culpabilité et sanction
03-09-0100	09-12-08	CD 4.03.02 CP 114	10-03-24 10-09-13	10-08-16 10-10-05	Culpabilité Sanction
09-10-0101	10-01-19	CD 4.03.02 CP 114, 133	10-06-16	10-08-30	Culpabilité et sanction
03-10-0102	10-02-01	CD 3.05.08, 4.01.01 a), h) CP 59.2	10-05-19	10-09-07	Culpabilité et sanction
09-10-0103	10-02-08	CD 3.05.06, 3.05.08, 4.02.01 h), 5.03.01, 5.03.02 CP 59.2, 187.11	10-06-15	10-09-08	Culpabilité et sanction
03-10-0104	10-02-11	CD 4.03.03	10-08-31	10-10-19	Culpabilité et sanction
03-10-0105	10-03-02	CD 4.03.02 CP 114	10-09-21	10-11-16	Culpabilité et sanction
03-10-0106	10-03-09	TB 3.04 SF 2 CD 5.01.01, 5.01.03 CP 59.2	À venir	À venir	À venir
03-10-0107	10-04-20	CD 3.02.08, 3.05.03	10-07-07	10-08-17	Culpabilité et sanction
03-10-0108	10-05-06	CD 3.08.01	10-11-03	11-03-21	Culpabilité et sanction
03-10-0109	10-05-18	CD 3.05.06, 4.01.01a)	10-10-29	À venir	À venir
03-10-0110	10-11-30	CP 59.2 CD 3.03.05, 3.05.03, 3.06.05	11-03-23	À venir	À venir
03-10-0111	10-09-28	CD 3.05.08, 4.02.01a) et h), 4.03.03, 4.03.05	10-10-19	À venir	À venir
03-10-0113	11-01-12	CD 3.01.02, 3.05.06, 5.03.01, 5.03.02	11-03-09	À venir	À venir
03-10-0114	11-01-12	CD 3.01.02, 3.05.06, 5.03.01, 5.03.02	11-03-09	À venir	À venir
03-10-0115	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
03-10-0116	10-11-16	CD 3.05.06, 4.02.01 a), h)	11-02-28	11-03-15	Culpabilité et sanction
03-10-0117	10-11-30	CD 4.03.02	À venir	À venir	À venir
03-11-0118	11-02-03	CD 3.05.08, 4.02.01 a) et h) CP 59.2	À venir	À venir	À venir
03-10-0119	11-01-24	CD 3.02.01	À venir	À venir	À venir
03-11-0120	11-03-03	CD 4.02.01 a), h) TD 2.01b) CP 59.2, 144, 122	À venir	À venir	À venir
03-11-0121	11-03-03	CD 3.05.06, 4.02.01 a), h) CP 59.2	À venir	À venir	À venir

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2011

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
l'Ordre des architectes du Québec

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

PRODUITS ET CHARGES	I
SURPLUS	II
FLUX DE TRÉSORERIE	
BILAN	III
NOTES COMPLÉMENTAIRES	IV

RENSEIGNEMENTS

SUPPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES CHARGES	
PAR ACTIVITÉ	VIII
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX	X

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 26 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510
Membre de Grant Thornton International Ltd

PRODUITS ET CHARGES

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011-2012	2010-2011	2010-2011	2009-2010
	Budget	Budget	Réel	Réel
	(non vérifié)	(non vérifié)		
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	1 967 870	1 887 563	1 877 620	1 800 138
Inscriptions au tableau des membres	47 000	25 000	83 778	47 087
Examen des architectes du Canada	117 425	95 550	107 256	68 988
Inscriptions aux registres	106 500	80 000	131 416	95 360
Formation	679 649	698 984	705 432	479 243
Amendes disciplinaires	75 000	65 000	77 448	94 733
Contrôle de l'exercice illégal	16 000	2 500	26 143	2 600
Communications et publications	120 000	90 000	130 173	85 472
Commandites et contributions financières	125 000	102 500	53 805	108 735
Prix d'excellence en architecture	312 323		92 071	183 192
Contribution du Fonds d'assurances	35 000	35 000	35 000	35 000
Placement	1 967	3 934		2 636
Autres produits	2 400	2 400	1 547	2 257
	3 606 134	3 088 431	3 321 689	3 005 441
CHARGES				
Conseil d'administration comité exécutif et présidence	189 248	212 391	197 487	193 194
Inspection professionnelle et aide à la pratique	264 511	212 582	157 996	228 545
Discipline	436 519	435 660	447 301	417 115
Conciliation arbitrage et révision des plaintes		5 945		
Admission	250 609	250 480	267 224	241 826
Formation continue	648 080	839 546	613 657	589 438
Contrôle de l'exercice illégal	129 355	135 501	143 470	138 902
Liaisons avec des organismes externes	362 691	229 584	238 245	272 405
Communications et événements spéciaux	661 519	496 380	598 053	455 708
Examen des architectes du Canada développement et mise à jour	161 043	121 712	194 461	41 518
Concours	11 498	14 214	14 047	13 843
Techniques et bâtiments durables	2 840	3 740	11 322	4 471
Réglementation	71 045	83 952	63 585	81 416
Prix d'excellence en architecture	407 577	38 852	186 968	280 475
	3 596 535	3 080 539	3 133 816	2 958 856
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	9 599	7 892	187 873	46 585

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

SURPLUS

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2010-2011		
	Investi en immobilisations	Libre	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	231 607	582 615	814 222
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	101 849	(101 849)	
	333 456	480 766	814 222
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 318)	240 191	187 873
Solde à la fin	281 138	720 957	1 002 095
	2009-2010		
Solde au début	256 256	511 381	767 637
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	26 345	(26 345)	
	282 601	485 036	767 637
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(50 994)	97 579	46 585
Solde à la fin	231 607	582 615	814 222

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	187 873	46 585
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	52 318	50 994
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	181 479	44 042
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	421 670	141 621
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(101 849)	(26 345)
Augmentation de l'encaisse	319 821	115 276
Encaisse au début	801 151	685 875
Encaisse à la fin	1 120 972	801 151

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2011

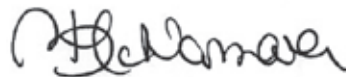
	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 120 972	801 151
Débiteurs (note 7)	301 643	334 331
Stock du Manuel de pratique		15 510
Frais payés d'avance	77 794	60 855
	1 500 409	1 211 847
Immobilisations (note 8)	281 138	231 607
	1 781 547	1 443 454
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	355 226	372 962
Produits reportés – Prix d'excellence	61 668	994
Produits perçus par anticipation	362 558	255 276
	779 452	629 232
SURPLUS		
Investi en immobilisations	281 138	231 607
Libre	720 957	582 615
	1 002 095	814 222
	1 781 547	1 443 454

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



André Bourassa, président



Bernard McNamara, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des produits et charges dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 9 avril 2010.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents, s'il y a lieu.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses et est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Autres passifs financiers

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Constatation des produits

Méthode du report

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Examen des architectes du Canada et formation

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Amendes disciplinaires et contrôle de l'exercice illégal

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque la décision est rendue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Communications, publications et commandites

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et honoraires et des charges sociales de chacune des activités.

Évaluation du stock du Manuel de pratique

Le stock du Manuel de pratique est évalué au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %
Site Web	33 %

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 9.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les frais généraux sont ventilés comme suit :

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
Conseil d'administration comité exécutif et présidence	52 427	51 085
Inspection professionnelle et aide à la pratique	51 380	82 292
Discipline	152 176	149 418
Admission	82 713	71 391
Formation continue	180 651	164 406
Contrôle de l'exercice illégal	49 279	47 896
Liaisons avec des organismes externes	25 967	31 260
Communications et événements spéciaux	148 810	92 242
Examen des architectes du Canada développement et mise à jour	3 849	(9 005)
Concours	4 257	3 585
Techniques et bâtiments durables	2 774	7
Réglementation	25 050	26 184
Prix d'excellence en architecture	61 838	55 759
	841 171	766 520

La charge d'amortissement de l'exercice est de 52 318 \$ (50 994 \$ en 2010).

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
Débiteurs	32 688	(107 954)
Stock du Manuel de pratique	15 510	2 105
Frais payés d'avance	(16 939)	12 588
Comptes fournisseurs et charges à payer	(17 736)	(68 474)
Produits reportés – Prix d'excellence	60 674	(25 631)
Produits perçus par anticipation	107 282	231 408
	181 479	44 042

6 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre n'a reçu aucune commandite sous forme de produits et services, alors qu'au cours de l'exercice précédent elles s'élevaient à 49 798 \$. Ces opérations avaient été comptabilisées à la juste valeur.

7 - DÉBITEURS

	2011-2012	2010-2011
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres	13 123	5 347
Formation	68 349	65 107
Amendes disciplinaires	6 563	65 408
Contrôle de l'exercice illégal	5 702	3 205
Communications et publications	39 404	9 582
Prix d'excellence	81 579	7 901
Examen des architectes du Canada	85 911	169 388
Divers	1 012	8 393
	301 643	334 331

8 - IMMOBILISATIONS

	2010-2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	240 221	39 651
Mobilier et équipement	87 803	49 153	38 650
Ordinateurs et logiciels	301 530	239 593	61 937
Site Web	90 900		90 900
	810 105	528 967	281 138
	2009-2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	229 026	50 846
Mobilier et équipement	85 017	40 595	44 422
Ordinateurs et logiciels	293 367	207 028	86 339
	708 256	476 649	231 607

(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 825 500 \$ pour le terrain et le bâtiment.

9 - FONDS D'ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds d'assurance au 31 décembre 2010, lesquels sont présentés distinctement :

	2010	2009
	\$	\$
Total de l'actif	40 605 743	35 870 657
Total du passif	28 207 702	25 046 370
Surplus	11 687 180	10 824 287
Revenus		
Primes nettes	8 744 262	7 745 086
Placements	988 215	1 133 812
Dépenses	8 328 602	6 873 986
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 768 059	3 189 839
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 332 071)	(3 304 367)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement suffisantes. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient de l'encaisse et des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante. De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable étant donné qu'elle est détenue dans une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités ;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

12 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé auprès d'Architecture Canada à verser une somme de 34 000 \$ pour la diffusion sur son site Internet du Manuel canadien de pratique de l'architecture pour en faciliter l'accès à ses membres. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 17 000 \$ en 2012 et 2013.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration comité exécutif et présidence		
Allocation de présence des membres du conseil d'administration du comité exécutif et de la présidence	15 357	16 382
Salaires et honoraires	79 673	84 242
Charges sociales	7 346	7 614
Frais de représentation repas et déplacements	38 576	26 261
Autres frais directs	4 108	7 610
Quote-part des frais généraux	52 427	51 085
	197 487	193 194
Inspection professionnelle et aide à la pratique		
Allocation de présence	2 713	3 499
Salaires et honoraires	90 313	125 493
Charges sociales	8 945	13 260
Frais de représentation repas et déplacements	4 170	3 417
Autres frais directs	475	584
Quote-part des frais généraux	51 380	82 292
	157 996	228 545
Discipline		
Allocation de présence	1 352	1 363
Salaires et honoraires	254 737	231 410
Charges sociales	15 070	14 638
Frais de représentation repas et déplacements	7 906	6 654
Autres frais directs	16 060	13 632
Quote-part des frais généraux	152 176	149 418
	447 301	417 115
Admission		
Allocation de présence	3 887	4 668
Salaires et honoraires	127 650	109 705
Charges sociales	16 357	19 010
Frais de représentation repas et déplacements	3 813	5 861
Autres frais directs	32 804	31 191
Quote-part des frais généraux	82 713	71 391
	267 224	241 826
Formation continue		
Allocation de présence	1 825	4 400
Salaires et honoraires	310 676	306 022
Charges sociales	15 520	11 740
Frais de représentation repas et déplacements	20 805	23 656
Autres frais directs	84 180	79 214
Quote-part des frais généraux	180 651	164 406
	613 657	589 438
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	78 038	77 478
Charges sociales	8 295	7 979
Frais de représentation repas et déplacements	4 338	3 486
Autres frais directs	3 520	2 063
Quote-part des frais généraux	49 279	47 896
	143 470	138 902
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	39 796	62 504
Charges sociales	4 178	3 125
Frais de représentation repas et déplacements	15 514	34 658
Autres frais directs	152 790	140 858
Quote-part des frais généraux	25 967	31 260
	238 245	272 405

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	238 862	151 436
Charges sociales	19 413	19 642
Frais de représentation repas et déplacements	56 960	10 877
Autres frais directs	134 008	181 511
Quote-part des frais généraux	148 810	92 242
	598 053	455 708
Examen des architectes du Canada développement et mise à jour		
Allocation de présence		
Salaires et honoraires	7 044	(37 842)
Charges sociales		(866)
Frais de représentation repas et déplacements	1 969	(4 443)
Autres frais directs	181 599	93 674
Quote-part des frais généraux	3 849	(9 005)
	194 461	41 518
Concours		
Allocation de présence	962	1 907
Salaires et honoraires	6 551	5 544
Charges sociales	431	417
Frais de représentation repas et déplacements	1 846	2 240
Autres frais directs		150
Quote-part des frais généraux	4 257	3 585
	14 047	13 843
Techniques et bâtiments durables		
Allocation de présence	1 956	3 319
Salaires et honoraires	5 950	14
Charges sociales	96	197
Frais de représentation repas et déplacements	546	934
Quote-part des frais généraux	2 774	7
	11 322	4 471
Réglementation		
Salaires et honoraires	36 177	53 745
Charges sociales	365	
Frais de représentation repas et déplacements	1 415	1 026
Autres frais directs	578	461
Quote-part des frais généraux	25 050	26 184
	63 585	81 416
Prix d'excellence en architecture		
Salaires et honoraires	100 796	116 139
Charges sociales	1 064	
Frais de représentation repas et déplacements	11 745	708
Autres frais directs	11 525	107 869
Quote-part des frais généraux	61 838	55 759
	186 968	280 475
	3 133 816	2 958 856

	2010-2011	2009-2010
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais généraux		
Salaires	266 401	206 266
Charges sociales	45 746	40 339
Frais de poste et télécommunications	26 732	27 159
Fournitures de bureau	25 875	43 365
Taxes	34 318	29 741
Assurances	14 826	15 304
Chauffage et énergie	17 586	13 782
Entretien et réparations	33 582	27 968
Location d'équipement et contrats de service	21 646	17 127
Honoraires professionnels	192 605	172 733
Frais de représentation repas et déplacements	14 342	17 317
Frais bancaires et autres	95 194	104 425
Amortissement du bâtiment	11 196	11 196
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 559	8 508
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	32 563	31 290
	841 171	766 520
Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration comité exécutif et présidence	52 427	51 085
Inspection professionnelle et aide à la pratique	51 380	82 292
Discipline	152 176	149 418
Admission	82 713	71 391
Formation continue	180 651	164 406
Contrôle de l'exercice illégal	49 279	47 896
Liaisons avec des organismes externes	25 967	31 260
Communications et événements spéciaux	148 810	92 242
Examen des architectes du Canada développement et mise à jour	3 849	(9 005)
Concours	4 257	3 585
Techniques et bâtiments durables	2 774	7
Réglementation	25 050	26 184
Prix d'excellence en architecture	61 838	55 759
	841 171	766 520

Maison-atelier du Moine urbain
Gabriel Rousseau architecte
Photo : Marcel Mueller



COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais

GREFFIÈRE À L'AUDIENCE

Lucie Aubin

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2010	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	1
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	1
1. Conclu qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
2. Suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
3. Conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, déterminera s'il y a lieu de porter plainte	0
4. Suggéré au syndic de confier le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
DÉSISTEMENT À UNE DEMANDE DE RÉVISION	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2011	0

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Gilles Beauchamp
Pierre Collette
René Crête

SECRÉTAIRE

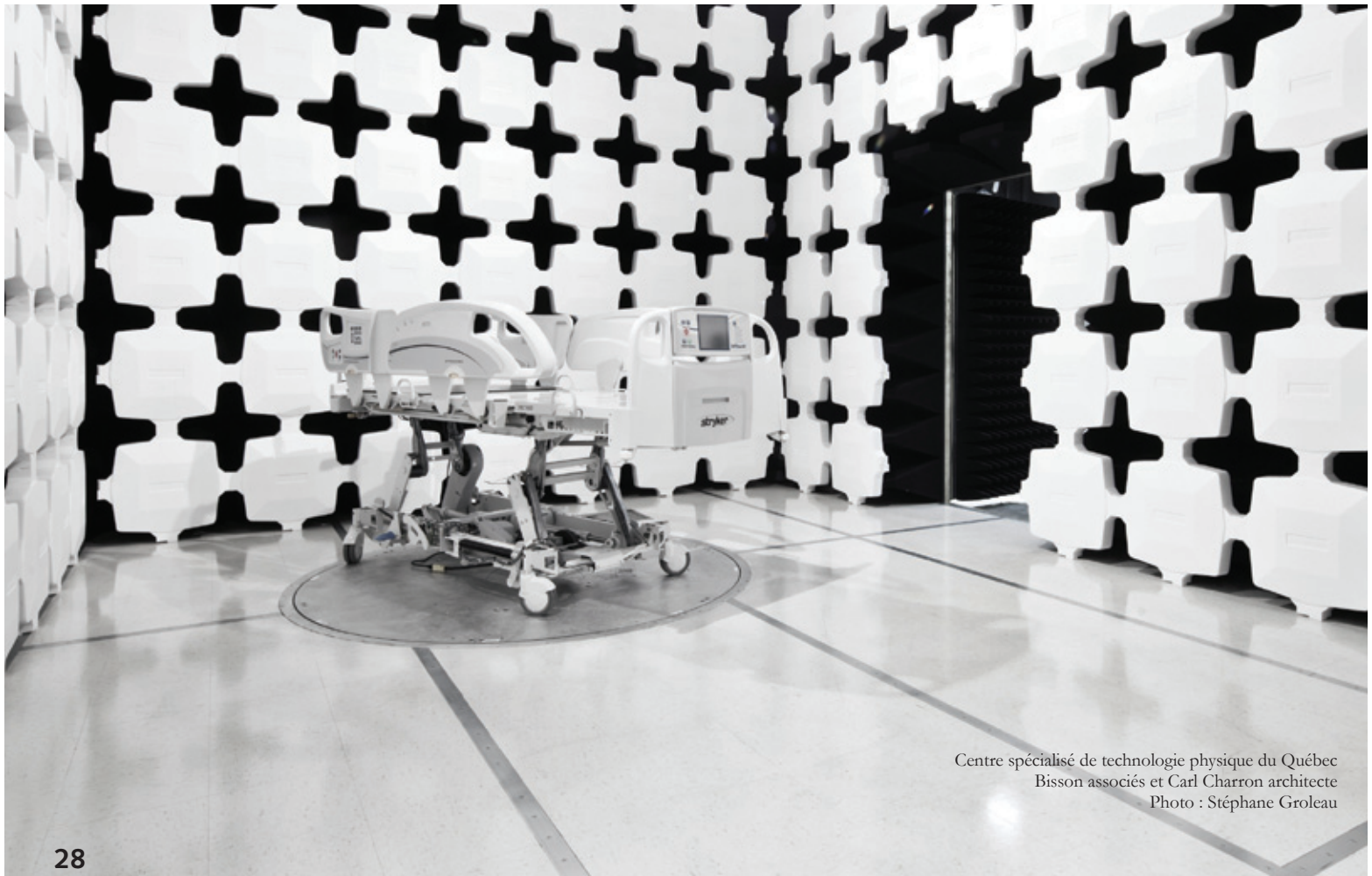
Lucie Aubin

CONCILIATION

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2010	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	11
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	12
1. Différends réglés à l'étape de la conciliation	8
2. Différends soumis à l'arbitrage	1
3. Différends non réglés à la conciliation	
4. Désistements	3
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2011	0

ARBITRAGE

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2010	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	1
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011	1
NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2011	0



Centre spécialisé de technologie physique du Québec
Bisson associés et Carl Charron architecte
Photo : Stéphane Groleau

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

À la fin de l'année 2010, l'Ordre a lancé un effort ciblé de sensibilisation et d'information dans le but de mettre fin à l'utilisation du titre d'architecte dans des appellations telles que « architecte de réseau », « architecte d'affaires » ou « architecte de système » désignant des personnes travaillant dans le domaine des technologies de l'information et du multimédia. Des entreprises de ces secteurs ont été sensibilisées, de même des firmes de recrutement, des associations professionnelles, des donneurs d'ouvrage ainsi que des entreprises exploitant des sites d'embauche. Enfin, nous avons entamé des discussions avec des avocats représentant certaines organisations. Ces interventions de l'Ordre se poursuivront pendant le prochain exercice.

La disposition juridique encadrant les délais de poursuite a été modifiée par le gouvernement du Québec. Ce changement a des incidences favorables sur la capacité de l'Ordre à faire respecter la Loi sur les architectes, car beaucoup de poursuites déposées par l'Ordre devant les tribunaux pendant l'exercice n'auraient pu l'être sous l'ancienne disposition.

Comme lors de chaque exercice, l'Ordre a répondu à un grand nombre de demandes d'information concernant l'application de la loi. À cette fin, l'Ordre a pris en compte la jurisprudence ainsi que des opinions juridiques préparées par des conseillers.

Durant l'exercice, l'Ordre a mené des enquêtes sur plusieurs chantiers de construction ciblés, sélectionnés dans toutes les régions du Québec. Le but était de vérifier si le concepteur des plans et devis des travaux d'architecture était bien un architecte, lorsque la loi l'oblige. Quand il a constaté des infractions à la loi, l'Ordre a déposé des poursuites devant la Cour du Québec.

Claude Bonnier
Enquêteur

Les tableaux 1 et 2 résument les activités d'enquête effectuées pendant l'exercice.

TABLEAU 1 ■ CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N ^o	RÉGION	NOMBRE DE CHANTIERS
01	Bas-Saint-Laurent	6
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	10
03	Capitale-Nationale	11
04	Mauricie	5
05	Estrie	8
06	Montréal	22
07	Outaouais	5
08	Abitibi-Témiscamingue	7
09	Côte-Nord	4
10	Nord-du-Québec	3
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
12	Chaudière-Appalaches	10
13	Laval	3
14	Lanaudière	11
15	Laurentides	17
16	Montréal	20
17	Centre-du-Québec	5
Total		153

TABLEAU 2 ■ TYPES D'INFRACTIONS

	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS	DOSSIERS À DÉPOSER
15a – Exercice illégal de la profession	1	2	2
15b – Utilisation illégale du titre	1	1	8
15c – Utilisation illégale de désignations	0	0	0
15d – Agir illégalement comme architecte	3	4	2
15e – Authentification illégale par sceau	2	1	3
17 – Utilisation illégale de plans non conformes à la loi	2	4	4
Total	9	12	19

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

Émilie Martineau

MEMBRES

François Hogue

Robert Lacoste

Caroline Lajoie

OBSERVATEUR

Fernando Lozano

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

Depuis l'adoption du règlement sur la formation continue obligatoire, en 2006, les architectes participent activement aux activités de formation en s'informant, en lisant et en assistant à des cours, des colloques et des séminaires. Lors du précédent cycle pair, les architectes ont dans l'ensemble aisément complété leur cycle de formation : seulement six architectes ont été radiés pour manque aux exigences de la formation continue. Le bilan de la participation étant positif, le comité de la formation continue s'est penché, en 2010-2011, sur les moyens d'améliorer la pertinence et la diversité des cours et ateliers offerts afin que la formation continue devienne un réflexe plutôt qu'une obligation.

Les principaux sujets discutés lors des cinq réunions qu'a tenues le comité sont l'harmonisation nationale de la formation continue et la programmation des activités de formation, en particulier au Forum des architectes 2011. Ces thèmes ont largement alimenté les discussions et s'inscrivent dans la volonté du comité de laisser l'architecte libre de choisir le type de formation qu'il croit la plus pertinente pour maintenir ses connaissances à jour et perfectionner ses compétences.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le service de la formation continue a mis sur pied diverses ressources afin d'offrir aux architectes un service correspondant mieux à leurs besoins. Ces ressources comprennent

notamment la création d'un lien Web pour la consultation des dossiers de formation continue et la saisie des heures de formation libre, l'élargissement de la programmation des classes virtuelles afin de mieux desservir les régions éloignées, ainsi que l'intégration d'activités de formation données par d'autres organismes en vue de diversifier l'offre.

En 2010-2011, le service de la formation continue a offert une centaine d'activités de formation qui ont attiré environ 2500 inscriptions. Plusieurs de ces activités ont été grandement appréciées des participants. C'est le cas entre autres du Forum des architectes, qui s'est tenu en juin 2010 à Saguenay, et des deux cours à caractère préventif organisés en collaboration avec le Fonds des architectes : « Moyens préventifs pour éviter les erreurs aux plans et devis » et « Planification et suivi de la durée d'un projet ». Les nouvelles activités de formation offertes par le service, notamment le cours sur la sauvegarde du patrimoine moderne et le deuxième colloque annuel organisé en collaboration avec le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ), ont aussi reçu des commentaires élogieux de la part des participants.

Le succès qu'ont connu certaines activités démontre l'intérêt des architectes pour une formation en lien avec leur pratique courante. Le comité, soucieux de combler leurs attentes, continuera de se pencher sur les moyens de faire évoluer la formation continue.

Émilie Martineau, architecte
Présidente



La cornette
yh2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)
Photo : Francis Pelletier

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin

Marco Comtois

Claude Hamelin Lalonde

Lucie Lanthier

(depuis le 27 janvier 2011)

Marie-Claude Lemelin

(jusqu'au 27 janvier 2011)

INSPECTEURS

Alain Lafleur, responsable

René Lagacé

Alain Letuvé

Le programme de surveillance générale adopté par le conseil d'administration prévoyait l'inspection d'au moins 100 architectes. Il s'agissait d'architectes se trouvant dans l'une des situations suivantes: en pratique privée; récemment inscrit ou réinscrit au tableau de l'Ordre; n'ayant jamais été soumis à une inspection ou l'ayant été depuis plus de cinq ans; ne souscrivant pas au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Durant l'exercice, 104 architectes ont fait l'objet d'inspections lors des 67 visites. Les inspections ont eu lieu dans les régions de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal. Parmi les architectes ayant fait l'objet d'une inspection: 43 % avaient été admis à l'Ordre depuis moins de deux ans et 26 % depuis plus de 20 ans; 25 % avaient déjà fait l'objet d'une inspection il y a plus de cinq ans; 23 % étaient exemptés de la souscription au Fonds des architectes ou n'y étaient pas assujettis; 20 % avaient un autre lieu de travail que leur domicile professionnel.

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu cinq réunions et traité 140 dossiers dont cinq d'enquête. De ce nombre, le CIP a adressé huit dossiers au syndic, et inversement, le syndic lui en a adressé cinq, dont un sur la recommandation du comité de révision.

Le bilan général de la surveillance indique une bonne collaboration des architectes. Les différentes pratiques respectent majoritairement les règles en vigueur, et les architectes sont ouverts à l'idée de contribuer à l'amélioration de la pratique. Cependant, certains aspects posent problème. Par exemple, des compagnies d'architecture ont été formées ou sont en voie de l'être alors que le Règlement sur l'exercice en société n'est pas encore entré en vigueur. Par ailleurs, les renseignements personnels et professionnels figurant au tableau de l'Ordre sont parfois inexacts, notamment en ce qui a trait aux noms des firmes et aux lieux d'exercice. Autre aspect complexe: la définition du contrat «clés en main» ne fait pas l'unanimité et occasionne, dans certains cas, des problèmes de responsabilité ou d'éthique en matière de liens contractuels. En ce qui

concerne les membres qui travaillent hors du champ d'exercice exclusif, dans les secteurs public, parapublic et privé, plusieurs exercent une influence significative sur la pratique bien qu'ils ne signent ni ne scellent de documents d'architecture. De plus, le fait d'utiliser le titre d'architecte sans exercer la profession complique parfois l'application des règlements sur la souscription au Fonds des architectes, sur l'inspection professionnelle et sur la formation continue.

Entre mars 2009 et mars 2011, le nombre de membres de l'Ordre est passé de 2767 à 3186, ce qui représente une hausse de 15 %, pourcentage non négligeable pour l'inspection. Afin de maintenir la fréquence des visites, il faudra augmenter le nombre d'inspections. De plus, il sera important d'actualiser l'approche pour les membres qui sont en début de pratique.

Dans le but d'alléger la procédure et de simplifier le fonctionnement de l'inspection professionnelle, le CIP a recommandé au conseil d'administration de réviser le Règlement sur l'inspection professionnelle en nommant un responsable de l'inspection professionnelle qui se chargera de certaines responsabilités du CIP et en déléguant certains pouvoirs au CIP. Un projet de règlement a été soumis et est actuellement en consultation réglementaire.

Le CIP a également recommandé que l'Ordre reconnaisse la méthode de signature numérique de Notarius pour l'authentification numérique des documents d'architecture. De plus, afin que les documents des architectes soient compatibles avec ceux des ingénieurs, l'OAQ travaille à l'élaboration de lignes directrices pour l'authentification des documents d'architecture inspirées d'un document de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ces lignes directrices seront publiées au cours du prochain exercice. Par ailleurs, des discussions ont eu lieu avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec dans le but d'arrimer les processus d'inspection professionnelle des deux ordres, notamment en ce qui concerne l'authentification des documents.

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES

Théâtre Denise-Pelletier
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photo : Frédéric Saia



COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

MEMBRES

Julie Boivin
Anne Cormier
Hal Ingberg
André Perrotte
Guy Villemure
Jacques White

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité des concours a accompagné, comme c'est son rôle, la préparation ou le déroulement de plusieurs concours d'architecture. Rappelons que pour qu'un concours reçoive l'approbation de l'Ordre des architectes du Québec, il doit se conformer aux dispositions du Guide des concours de l'OAQ. Obligation est faite au promoteur, par l'entremise du conseiller professionnel, de soumettre le règlement avant le lancement du concours afin que celui-ci soit analysé et commenté par un analyste désigné par le comité. Cet exercice ainsi que le déroulement des concours ne manquent pas de faire émerger de nouveaux cas de figure sur lesquels les membres du comité sont appelés à statuer.

Le comité a entamé un travail de réflexion en vue de l'actualisation du Guide. L'objectif est de le mettre à jour en y incorporant les précisions qui ont dû systématiquement être apportées par les analystes aux règlements présentés, ainsi que de mieux encadrer les formules de concours inédites apparues ces dernières années. Rappelons que le Guide présentement en vigueur est le fruit d'une refonte menée à terme au printemps 2007. L'exercice 2011-2012 devrait permettre de finaliser cette révision et de changer

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

le nom de ce document de référence, qui pourrait porter à l'avenir le titre de « Règles d'approbation des concours d'architecture par l'OAQ ».

Par ailleurs, de concert avec la permanence de l'OAQ, un effort particulier a été mené auprès des conseillers professionnels pour que les informations officielles concernant les concours, notamment les rapports du jury, soient rendues publiques dans les délais les plus brefs. Une fois déposés à l'Ordre, les rapports sont accessibles en ligne, ce qui s'inscrit dans le processus de transparence sur lequel s'appuie la crédibilité des concours. Cette démarche accompagne l'obligation de diffusion des résultats faite aux maîtres d'ouvrage.

La Ville de Montréal continue d'être un promoteur important en matière d'organisation de concours. Le comité tient à souligner qu'un concours débordant la sphère culturelle s'est enfin tenu : celui du complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent. De plus, la Ville de Trois-Rivières a obtenu les dérogations nécessaires à la Loi des cités et villes afin de mener un concours pour la réalisation d'un amphithéâtre extérieur. Ces divers concours ont aussi proposé des formules parfois nouvelles. Ainsi, les présentations des finalistes pour le centre culturel Notre-de-Dame-de-Grâce ont eu lieu devant public. Quant au concours pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'apparente à un concours d'idées incorporant un processus de design intégré. Le comité entend suivre ces nouvelles manières de faire.

D'autre part, même si la procédure n'était pas approuvée par l'Ordre, le comité s'est inquiété du projet-pilote mené par la Ville de Saint-Eustache en accord avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour une bibliothèque municipale en mode clés en main. En effet, le comité et l'Ordre ont été saisis par des membres de cette dérogation

à l'obligation faite aux municipalités par le ministère de tenir un concours pour tout projet d'équipement culturel de plus de 5 M\$, ainsi que du déroulement même de la procédure.

Par ailleurs, les discussions se sont poursuivies avec le MCCCF concernant les documents que celui-ci a préparés pour encadrer les concours auxquels il participe et dont certaines dispositions préoccupent le comité. Malgré les échanges, le comité n'a pas obtenu toutes les réponses qu'il souhaitait de la part du MCCCF. Ce dossier sera prioritaire au cours du prochain exercice, et sera mené en lien avec le comité exécutif de l'OAQ.

Soucieux de tisser des liens avec les autres acteurs du domaine des concours d'architecture et de design, le comité s'est aussi attaché à rencontrer des représentants de Réalisons Montréal et de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Il se réjouit par ailleurs que le cours visant à former des conseillers professionnels ait été de nouveau offert aux membres, tout en regrettant que peu d'architectes en pratique privée s'y soient inscrits.

Sur le front des communications, soulignons la tenue du colloque *Les concours : Une affaire de jugement* dans le cadre de l'ACFAS 2010. Gilles Prud'homme y est intervenu. C'était l'une de ses dernières prestations en tant que président du comité, tâche à laquelle il s'est consacré pendant plus de cinq ans et pour laquelle le comité tient à le remercier chaleureusement.

Frédéric Dubé
Président

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

COPRÉSIDENTES

Guylaine Desmarais
Audrey Monty

MEMBRES

Nicole Olivier
Maria Hanna Siedlikowski

COLLABORATRICE

Lise Gagné, stagiaire

Le comité des techniques et bâtiments durables suit l'évolution des matériaux et techniques de construction ainsi que des stratégies de conception, de construction et d'exploitation des bâtiments, dans un contexte de bonne pratique et de développement durable. Ce suivi concerne autant les modifications aux règlements que les innovations en recherche et dans l'industrie. Le comité oriente le conseil d'administration sur les enjeux primordiaux dans ce secteur. De plus, le comité, qui tient à sensibiliser la communauté des architectes aux enjeux actuels en matière d'architecture durable, organise diverses activités de diffusion, notamment les Mardis verts.

Les travaux du comité se sont concentrés autour des projets suivants :

- L'organisation de sept conférences pour la 18^e édition des Mardis verts. Les thèmes abordés ont été variés, et les conférenciers ont présenté des projets de différentes envergures. Une collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec a permis de traiter du sujet du développement durable en Chine et au Québec. Les Mardis verts attirent maintenant un auditoire régulier d'environ 80 personnes. Les conférences sont toutes filmées et diffusées sur le site Web de l'OAQ.
- La diffusion d'articles et de textes sur le thème de l'architecture durable, grâce notamment à une collaboration plus étroite avec le service des communica-

tions de l'Ordre. Le comité a été consulté sur le contenu du nouveau site Web et de certains numéros du magazine *Esquisses*.

- Le projet de répertoire des bâtiments verts au Québec, que nous avons finalisé en collaboration avec Voir vert. Ce projet, qui se concrétisera au cours du prochain exercice financier, repose sur la participation bénévole des architectes.
- Une réflexion autour du mandat du comité, qui a abouti à une réécriture ayant emporté l'adhésion de tous et permis de consolider l'équipe.

La fin de l'année financière marquait aussi le départ de Guylaine Desmarais, coprésidente depuis plusieurs années. Elle a fait preuve d'un engagement total et nous la remercions pour sa précieuse collaboration.

Audrey Monty
Coprésidente

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

MEMBRES

Paul Baillargeon
Joseph Baker
Pierre Beaupré
Denis Bouchard
Hubert Chamberland
Marvin Cohen
Odile Gagnon-Hénault
Claude Hamelin Lalonde
Henri-P. Labelle
Bernard McNamara
Josette Michaud
Jacques Reeves
Paul-André Tétreault

PRÉSIDENT EN EXERCICE

André Bourassa

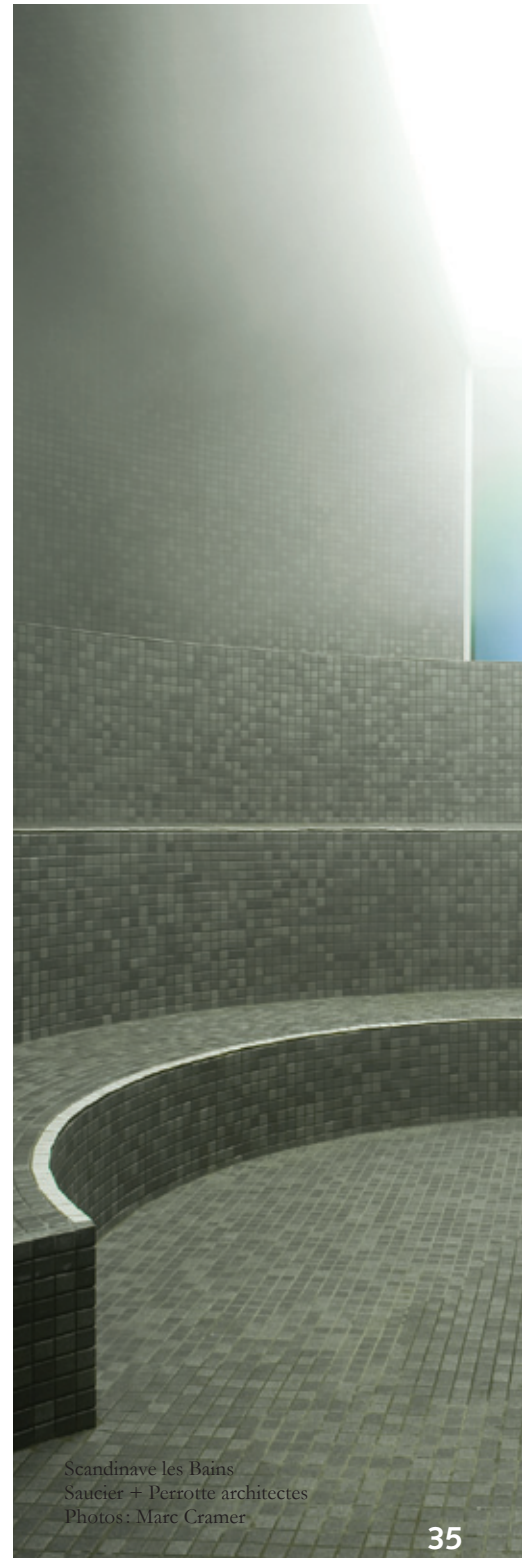
SECRÉTAIRE

Jean-Pierre Dumont

La bourse 2010-2011 a été remise à Marie-France Lemieux, de l'Université Laval, pour son projet «Repenser l'architecture pour la petite enfance: La pratique européenne comme modèle pour le Québec».

Le voyage de la finissante est guidé par la volonté de comprendre concrètement de quelles façons le milieu physique contribue au développement global de l'enfant, dans le but de faire valoir, au sein de la société québécoise, l'importance d'une architecture adaptée. Son parcours comprend la visite de garderies, d'écoles primaires et de terrains de jeu ainsi que de bureaux d'architectes et de consultants et d'associations. Trois villes ont été sélectionnées: Amsterdam, Londres et Paris.

Le rapport final prendra la forme d'une vidéo exposant les données, les images, les faits, les rencontres et les expériences recueillis au cours du voyage. Cette vidéo sera diffusée sur un site Internet regroupant toutes les informations à retenir du voyage et pourra servir à des présentations, ou simplement être consultée par des professeurs, des administrateurs, des architectes ou tout autre professionnel concerné.



Scandinave les Bains
Saucier + Perrotte architectes
Photos: Marc Cramer

COMITÉ D'ORIENTATION

PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

MEMBRES

Maggy Apollon
André Bourassa
Nathalie Dion
François Hogue
Odile Roy

CONSULTANTE EXTERNE

Sylvie Champeau

La 26^e édition des Prix d'excellence en architecture a été lancée en juillet 2010 avec le dévoilement de la programmation. Parmi les nouveautés de celle-ci figurent le retrait de l'étape de sélection des finalistes au profit d'une annonce immédiate des lauréats et l'attribution d'un plus grand nombre de prix dans chaque catégorie. Le développement durable est devenu un critère de sélection intrinsèque à tout projet d'architecture plutôt que de faire l'objet d'une catégorie à part. Le prix Pérennité, soulignant la qualité d'un bâtiment érigé au Québec il y a 25 ans ou plus, a été ouvert à tout type de bâtiment, privé ou public. Enfin, le processus relatif au vote du public, désormais effectué sur la base des projets primés, a été scindé en deux volets, celui du choix des adultes et celui des jeunes de 7 à 17 ans.

L'appel de candidatures s'est déroulé du mois de juillet au mois d'octobre 2010. Pour la première fois, les architectes devaient s'inscrire en vue de déposer un dossier de candidature : 150 projets ont été inscrits tandis que 131 dossiers de candidature ont été déposés et jugés admissibles. Il s'agit d'un record de participation.

Parmi les projets mis en candidature, 47% étaient situés dans la région de Montréal, 24% dans celle de la Capitale-Nationale, 27% dans les autres régions du Québec et 2% à l'extérieur du Québec, au Canada.

Le jury, présidé par l'architecte Lise Anne Couture de la firme new-yorkaise Asymptote, a attribué 26 prix à 24 projets, dévoilés lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 13 janvier 2011 au Musée de la civilisation à Québec. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la programmation des célébrations du 50^e anniversaire de l'École d'architecture de l'Université Laval. Un auditoire de plus de 500 personnes, principalement composé de professionnels et d'étudiants, a assisté à l'événement.

La 2^e édition des circuits *Architecture en lumière*, tenue le 26 février dernier au Centre Canadien d'Architecture dans le cadre du Festival Montréal en lumière, a accueilli près de 300 personnes. Les architectes et leur client étaient sur place pour les présentations et la visite, tandis que des guides commentaient pendant les déplacements en bus. Les commentaires recueillis auprès des participants ont témoigné de l'intérêt du public envers l'architecture.

Le prochain exercice comportera de nombreux événements, notamment la présentation de l'exposition et du livret *Parcours littéraire d'une architecture gagnante*, l'annonce des prix du public et les cérémonies de clôture présentées sur les lieux primés.

Sylvie Champeau
Productrice déléguée



Restauration du pavillon de la Jamaïque d'Expo 67
Réal Paul architecte et Pierina Saia architecte
Photos : Frédéric Saia

COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

Dans le respect de la mission, des valeurs et des principes de l'Ordre, le comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.

PRÉSIDENT

Martin Houde

MEMBRES

Évelyne Deschamps

Marie-Josée Deschênes

Louis Leduc

Jocelyn Perron

Sabiha Torun

Au cours de l'exercice qui s'achève, le comité régional a poursuivi la promotion de l'architecture dans la capitale nationale. Cette année, en plus de continuer à siéger à la chambre de commerce de Québec, le comité a participé pour une deuxième fois au colloque sur l'innovation en architecture de la Ville de Québec.

Le tournoi de golf est devenu un incontournable pour les architectes de Québec, comme en fait foi le bon taux

de participation. Cette année, le comité a instauré une matinée de formation avant la journée de golf, une initiative appréciée des architectes.

Enfin, le comité régional a encore remis un prix de 500\$ aux finissants de la Faculté d'architecture de l'Université Laval.

J'aimerais conclure en remerciant chacun des membres. Sans leur participation, le comité n'aurait pas le succès actuel. Chapeau à tous et toutes pour le travail accompli.

Martin Houde

Président



INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

- L'Ordre a rédigé un règlement pour donner effet à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu par l'Ordre et le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) de France, en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Ce règlement est entré en vigueur le 27 janvier 2011.
- En février 2011, un premier architecte a été admis à l'Ordre grâce à l'ARM. Quatre autres seront admis dès le début du prochain exercice.
- En décembre 2010, l'Ordre a déposé à l'Office des professions du Québec (OPQ) un projet de règlement permettant l'entrée en vigueur de la seconde entente conclue avec le CNOA. Cette entente vise à faciliter la reconnaissance des diplômés en architecture de France qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre français. L'OPQ doit analyser le projet, proposer des modifications et donner suite au processus.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

- À la suite de la mise en œuvre de l'Examen des architectes du Canada (ExAC), les ordres canadiens ont entamé des discussions avec leur partenaire américain pour redéfinir les termes de l'Accord canado-américain, basé sur la réussite de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).
- À l'exemple du nouvel accord de

réciprocité canadien, une approche fondée sur l'équivalence des permis pourrait être envisagée. Les négociations en sont à leur début. Pour le moment, l'architecte canadien qui désire exercer aux États-Unis doit réussir l'examen du NCARB.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS- MEXIQUE

- Au printemps 2010, le président de l'Ordre rencontrait ses homologues du Canada, des États-Unis et du Mexique afin de discuter de la ratification et de la mise en œuvre d'un accord de reconnaissance mutuelle tripartite. L'ARM Canada-États-Unis-Mexique a été ratifié par les ordres d'architectes du Canada au cours du dernier exercice. La mise en œuvre de cet ARM doit maintenant être discutée.

RÈGLEMENT SUR LES AUTORI- SATIONS LÉGALES D'EXERCER LA PROFESSION D'ARCHITECTE HORS DU QUÉBEC DONNANT ACCÈS AU PERMIS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

- Dans la foulée de la mise à jour de l'accord de réciprocité entre les ordres d'architectes du Canada et afin de se conformer au chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'Ordre a rédigé un règlement de reconnaissance « permis sur permis » en vertu du paragraphe q) de l'article 94 du Code des professions. Ce règlement, entré en vigueur en octobre 2010, donne accès au permis délivré par l'Ordre aux détenteurs d'une autorisation légale d'exercer la profession d'architecte dans une autre province canadienne, dans un territoire canadien ou dans un État des États-Unis pourvu qu'il y ait réciprocité dans cette province, ce territoire ou cet État à l'égard des membres de l'Ordre.

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME NATIONAL FAVORISANT L'INTÉGRATION DES ARCHITECTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

- Les travaux du groupe de travail pancanadien sur la reconnaissance des architectes formés à l'étranger se sont poursuivis en 2010-2011 avec la collaboration du gouvernement fédéral. Après discussion, les ordres canadiens ont finalement opté pour confier au Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) la mise en œuvre de ce programme.
- Au cours de l'exercice, le groupe de travail a consulté les ordres canadiens au sujet de la grille de compétences proposée pour l'analyse des dossiers de reconnaissance des équivalences.
- Des experts-conseils ont été retenus pour accompagner le groupe de travail quant aux aspects docimologiques, informatiques et financiers d'un tel projet. Au-delà de la mise en œuvre du programme, les ordres conviennent que celui-ci doit être rigoureux, offert à des coûts raisonnables aux candidats et bénéficier d'un financement suffisant pour en assurer la pérennité. C'est dans ce sens que les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.

RENOUVELLEMENT DU SYLLABUS DE L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA

- L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) collabore depuis 2006 avec l'Université Athabasca (Alberta) en vue de renouveler le programme de Syllabus. Le Syllabus de l'IRAC offre une voie d'accès à la profession aux personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu. En septembre 2009, l'IRAC et l'Université Athabasca ont conclu un protocole d'entente décrivant les



modalités de la gouvernance future et du contrôle de la qualité du programme renouvelé.

- Grâce à une subvention de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, l'IRAC a engagé des architectes et des ingénieurs possédant une expertise en matière de formation en ligne pour concevoir des cours. L'Université Athabasca a embauché un concepteur d'apprentissage et un rédacteur qui collaborent avec les auteurs des cours en ligne. L'IRAC a aussi approuvé une proposition détaillée concernant la mise en œuvre des ateliers de design.
- Le programme renouvelé mènerait à l'obtention d'un diplôme professionnel satisfaisant aux exigences de certification du CCCA. Le programme menant à l'obtention de ce diplôme comprendra les cours que doivent suivre les architectes formés à l'étranger – notamment les cours de pratique professionnelle au Canada, de science du bâtiment au Canada et de conception durable – et d'autres cours portant sur des matières importantes, tant pour les architectes de l'étranger que pour ceux du Canada. L'enseignement à distance facilitera l'accès à la profession pour les architectes formés à l'étranger.

PROJET IPOP

- À l'automne 2010, l'Ordre a signé un protocole d'entente avec Emploi-Québec et avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec pour adhérer au projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. Ce projet vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi dans la profession et à soutenir financièrement l'employeur qui embauche et intègre en emploi une personne formée à l'étranger.

ARM CANADA-EUROPE

- Les discussions entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe (CAE) en vue d'un ARM Canada-Europe, amorcées il y a plusieurs années, ont repris de manière plus intense au cours des derniers mois. La conclusion de l'ARM entre l'OAQ et le CNOA, ainsi que la volonté du gouvernement canadien et de l'Union européenne de conclure un accord économique et commercial global (AECG) ne sont pas étrangères à cette reprise des échanges entre les deux groupes.
- Le 30 mars, le président de l'Ordre a présenté aux représentants de la Commission européenne, réunis à l'occasion d'un colloque organisé conjointement par la Délégation générale du Québec à Bruxelles et le CAE, les mécanismes mis en place au Québec et au Canada pour assurer la reconnaissance des qualifications professionnelles. L'exposé du président a porté sur l'expérience de l'OAQ et des ordres d'architectes canadiens dans la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle (France, États-Unis, Mexique).
- Dès le début du prochain exercice, le président s'adressera aux nombreux délégués du CAE réunis à Dublin pour leur assemblée annuelle. Il rappellera que la négociation d'un ARM et la volonté gouvernementale d'arriver à ces ententes ne doivent pas reposer sur le seul objectif de la mobilité professionnelle ou uniquement sur l'aspect commercial de la démarche. L'objectif principal d'un ARM dans le domaine de l'architecture doit être la qualité de l'architecture et l'amélioration du cadre bâti.

L'ORDRE A AUSSI PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:

- En octobre 2010: participation à une rencontre sur les flux migratoires engendrés par les ARM France-Québec, organisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, en collaboration avec le ministère des Relations internationales du Québec.
- En décembre 2010: rencontre avec l'organisme Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) afin de discuter des possibilités de collaborer à la mise sur pied de projets visant à aider les immigrants ayant une formation en architecture.

(suite ➤)



Résidence Saint-Hubert
_nature humaine
Photos: _nature humaine



ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	5	0	0
Hors du Canada	20	12	0	8

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 20

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	18
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire : 0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme reconnu : 18

Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) :

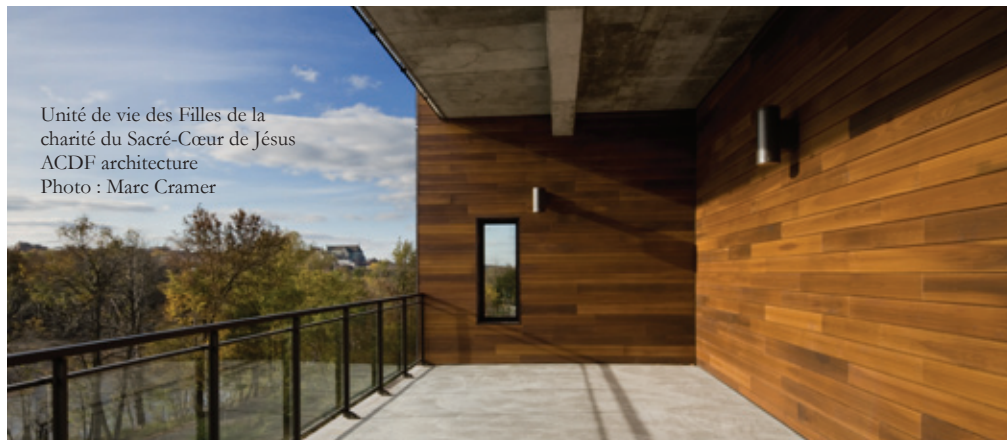
Algérie	Colombie	États-Unis	Liban	Moldavie	Tunisie
Allemagne	Cuba	France	Maroc	Pérou	Uruguay
Belgique	Égypte	Iran	Mexique	Syrie	Venezuela

Le comité d'admission a reçu cinq demandes d'équivalence de stage, présentées par des architectes formés à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte dans leur pays d'origine. Sur ce nombre, quatre candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1880 heures de stage et un candidat doit fournir des renseignements supplémentaires. Aucune demande n'a été refusée.

Carole Giard
Registraire

TABLEAU DE L'ORDRE

Unité de vie des Filles de la
charité du Sacré-Cœur de Jésus
ACDF architecture
Photo : Marc Cramer



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE: 229

Abarca, Susan
Adam, Martin
Allard, Lisa
Alvarado, William Sandro
Amyot, Marie-Christine
Aqel, Abderrahim
Argento, Mélanie
Arseneault, Jonathan
Asseloin, Pierre
Audet, Christian
Beaudoin, Annie
Beaudoin, Richard
Beaulieu, Geneviève
Beauregard, Emily
Bégin, Martin
Bégin, Patrice
Bélanger, Nathalie
Bélec, Marie-France
Bisinella, Lorenzo
Blais, Anne-Marie
Boisvert, Karine
Bordua, Jean-François
Bou Assaf, Joseph
Bouchard-Boulane, Anne-Marie
Boucher, Jean-Philippe
Boucher-Pilon, Anouk
Boudreault-Sauvageau, Etienne
Bourassa, Isabelle
Bourassa, Marie-France
Bourdeau De Fontenay, Yves
Bourdon, Paule
Breault, Odile
Breton, Pierre
Brodeur, Sylvain
Buchinger, Lena
Busque, Marie-Andrée
Carbone, Carlo
Carle, Alain
Casapu, Claudiu-Dorin
Céré, Geneviève
Chan, Michelle
Charbonneau, Julie
Charron, Cyril
Chouinard, Karine
Clavey, David
Clermont, Denis
Coderre, Mélanie
Cohlmeyer, Daniel
Coraini, Vincent

Cormier, Jérôme
Corriveau, Lucie
Côté, Charles
Côté, Karen
Couture, François
Cozic-Lapierre, Céline
Dampousse, Annie
De Bellefeuille, Mathieu
De Lorimier, Stephen
Decaluwe, Caroline
Décarie, Benoit
Déry, Jean-François
Desbiens, Sarah Frédérique
Deschênes, Mylène
Dickner, Marc-André
Diop, Khalil
Dornic, Fabienne
Doucet, Suzanne L.
Du, Hai Vinh
Dubé, Annie
Dubois, Renée
Ducharme, France
Duchesne, Patrick B.
Duguay, Pierre
Dupras, Eric
Farazli, Corinne
Favreau, Mélanie
Fortier, Isabelle
Foster, Julie
Gagnon, Charles-Bernard
Gagnon, Hugo
Gamache-Maher, Aglaé
Gauthier, Yves
Gendron, Stéphane
Germain, Marie-Louise
Germain, Marie-Pier
Giasson, Yannick
Gibeault, Marie-Élaine
Giguère, Dominic
Girard, Frédéric
Gonzalez, Juan Gabriel
Gorczyca, Michal
Gosselin, Annie
Gottlieb, Jonathon
Goulet, Guillaume
Goyette, Marco
Groën, Jason Emery
Haché, Emilie
Hall, Michael J. F.

Hallé, Jean-François
Hanley, Colin J.
Hart, Melinda
Harvey, Serge
Himmo, Nuha
Ho, Pei-Ching
Hovington, Rémi Jr
Ivanov, Martin
Janssen, Amélie
Jarsky, Matthew M.
Jean, Cynthia
Jolicoeur, Richard
Joly, Myriam
Khamlong, Sonkham
Khoury, Nadim
Labalette, Esther
Laberge, Jean-Sébastien
Laberge, Sébastien
Labrecque, Nancy
Laferrière, Christine
Laforce, Dominic
Lalancette, Carl
Lamontagne, Fabienne
Landry, Marie-Joëlle
Langevin, Andrée
Laplante, Anne-Marie
Larocque, Marie-Michèle
Larouche, Julie
Laurion, Benoit
Lauson, Vincent
Leblanc, Eric
Lechasseur, Régis
Leclerc, Isabelle
Leclerc, Marie-Lise
Lefebvre-MacDougall, Eve
Legris, Yves
Lemieux, Michel
Lepage, Michel
Littée, Patrick
Lupien, Philippe
Lussier, Sophie
MacLeod, Layla
Magalhaes, Jorge
Mankowski, Sophie
Marchand, Julie
Marcotte, Daniel
Marcoux, Guillaume
Marcoux, Stéphane
Martel, Maryse

Martineau, Annie
Massé, Kevin
Massicotte, François
Matte, Marie-Claude
Matte, Stéphane
Matteau, Anne-Marie
McLean, Michael
Melendez, Neil
Mercier, Jean-François
Messier, Jenny
Milanese, Catherine
Milot, Marie-Ève
Morin, Karina
Morin, Marie-Eve
Nahas, Hala
Nguyen, Son Ngoc
Niflis, Domna
Nollet, Marie-Hélène
Nunez, Claudio Andres
Pagé, Roxanne
Palmer, Linda J.
Pape, Marc
Paquin, Amélie
Paradis, Annie
Paré, Jean
Parent, Caroline
Parent, Monique
Parisella-Perron, Geneviève
Patterson, Juliette
Péloquin, Janie
Pelzer, Nicole
Pepin Nadine
Petrova, Marina
Pho, Dieu-Hanh
Picard, Benoit
Pietrusiak, Louis Michael
Pineau, Carl
Plante, Annie
Poitras, Guillaume
Pradet, Isabelle
Quenneville, Julie
Rheault, Christian
Richard, Véronique
Rivest, Gabriel
Roberge, Jannick
Robert, Claude
Robitaille, François
Rossman, Erik
Rousseau, Gabriel

TABLEAU DE L'ORDRE



Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau
Provencher Roy et associés architectes
Photo : Jean-Guy Lambert

Rousseau, Maxime
Roy, Véronique
Sarrasin, Mélanie
Sauvageau, Patrick
Savard, Martine
Savard, Simon
Savignat, Alexandre
Shareck, Alexandre

Simoneau, Sylvain
St-Germain, Philippe
St-Laurent, Mario
St-Laurent, Sébastien
St-Marseille, Stéphanie
Stoicescu, Radu
St-Pierre, Daniel
Taillefer, Véronique

Thériault, Any
Thibeault, Nathalie
Tiernan, Patrick Hugh
Tissot-Chénier, Myrienne
Tousignant, Julie
Tremblay, Marie-Pierre
Tremblay, Mélinda
Tremblay, Mylène
Tremblay, Pierre-Marc

Turenne, Yannick
Turgeon, Amélie
Turgeon, Mathieu
Turgeon, Maxime
Vachon, Claudine
Vaillancourt Lapointe, Stéphane
Zarka, Alain
Zeppettini, Dominic

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 14

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE 0

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 0

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES 15

RADIATIONS À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE 1

LIMITATIONS D'EXERCICE À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE 0

DÉMISSIONS 48

DÉCÈS 11

Bisson, Claude
Blain, Guy
Chabot, Yvan
Demers, Philippe

Derome, Jacques H.
Dufour, Frédéric
Gagnon, Jacques
Pancu, Constantin Dino

Robert, Pierre
Rouillard, Pauline
Ulman, Juri

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2010	3003	Démissions	(32)
Ajustement à l'exercice précédent	(1)	Radiations	(16)
Nouvelles inscriptions	229	Décès	(11)
Réinscriptions	14	Nombre de membres en fin d'exercice	3186

Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice 7

Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice 5

STATISTIQUES



AU 31 MARS 2011

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2221	965	3186

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	22	38	60
30 à 34 ans	134	146	280
35 à 39 ans	161	146	307
40 à 44 ans	192	168	360
45 à 49 ans	267	189	456
50 à 54 ans	350	144	494
55 à 59 ans	372	84	456
60 à 64 ans	281	29	310
65 ans et plus	442	21	463

RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE

Anglais	279	77	356
Français	1942	888	2830

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant	2	2	4
Inactif	21	32	53
Enseignant	42	28	70
Retraité	283	18	301
Secteur privé	125	60	185
Secteurs public et parapublic	287	257	544
Employé d'un bureau d'architecte	425	306	731
Pigiste	24	9	33
Patron	982	236	1218
Autre	30	17	47

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
---	--------	--------	-------

Abitibi-Témiscamingue	13	6	19
Bas-Saint-Laurent	24	3	27
Capitale-Nationale	317	153	470
Centre-du-Québec	16	9	25
Chaudière-Appalaches	50	15	65
Côte-Nord	4	2	6
Estrie	45	18	63
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	4	13
Lanaudière	43	11	54
Laurentides	72	16	88
Laval	61	23	84
Mauricie	30	12	42
Montréal	1134	515	1649
Montréal	1134	515	1649
Nord-du-Québec	0	1	1
Outaouais	32	12	44
Saguenay-Lac-Saint-Jean	39	13	52
Extérieur du Québec	155	72	227

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	134	50	184
Croissant-Nord	89	29	118
Laurentides	165	51	216
Montréal	1134	515	1649
Montréal	1134	515	1649
Québec	367	168	535
Extérieur du Québec	155	72	227

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

Cotisation régulière	1551	681	2232
Nouveau membre	269	261	530
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription	287	11	298
Membre à la retraite	114	12	126

RÉPARTITION DES STAGIAIRES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	356	475	831

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2	0	2

COTISATION PROFESSIONNELLE 2010-2011

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Répartition des membres par classe de cotisation:

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
Cotisation régulière	750 \$	2232
Membre à la retraite	187,50 \$	126
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	375 \$	530
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription à l'Ordre	(exemption)	298

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues: 194

Acceptées: 190

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 4

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues: 10

Acceptées: 7

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 3

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues: 2

Acceptées: 2

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

Reçues: 10

Acceptées: 7

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 3

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités en cours d'exercice: 181

Candidats en voie de satisfaire aux autres conditions et modalités: 231

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice: 7

Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice: 5

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaire, de permis restrictifs temporaires ou d'autorisations spéciales: 0

Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française

Reçues: 7

Acceptées: 7

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 0

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions

Reçues: 0

Acceptées: 0

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions

Reçues: 0

Acceptées: 0

Refusées: 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: 0



Place des Festivals
Daoust Lestage architecture design urbain
Photos : Marc Cramer (haut), Yannick Grandmont (bas)



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Geneviève Dubé, Magistral Design

www.oaq.com

En couverture :

Abbaye Val Notre-Dame
Atelier Pierre Thibault
Photo : Alain Laforest

Place des Festivals
Daoust Lestage architecture design urbain
Photo : Marc Cramer

Pavillon de la Jamaïque d'Expo 67
Réal Paul architecte et Pierina Saia architecte
Photo : Frédéric Saia

Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau
Provencher Roy et associés architectes
Photo : Jean-Guy Lambert

Ci-haut :

Le 300 Saint-Paul (place Telus)
ABCP architecture, Claude Guy architecte
Photo : Stéphane Groleau

Ci-contre :

Boutique Michel Brisson
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Gilles Saucier

